

INTEXA

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

1^{er} janvier au 31 décembre 2012

Rapport d'activité.....	page 2
Gouvernement d'entreprise	page 11
Rapport du président	page 24
Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président sur le contrôle interne ...	page 29
Comptes consolidés au 31 décembre 2012.....	page 30
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.....	page 49
Comptes sociaux au 31 décembre 2012	page 50
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	page 75
Attestation du responsable du Rapport financier annuel	page 77

ACTIVITE DE LA SOCIETE

• **Activités de la société Intexa et du groupe Intexa**

En 2012, la société n'a réalisé aucun chiffre d'affaires. Début 2013, son patrimoine est quasiment exclusivement constitué de trésorerie et de titres de participations.

La société n'exerce aucune activité particulière en matière de recherche et de développement.

En 2011, Intexa a acquis auprès de la société GreenYellow – filiale du groupe Casino – les parts de la société Green Yellow Saint André de Cubzac SNC. Cette dernière détient :

- une centrale photovoltaïque de 405 kWc composée de membrane photovoltaïque, installée sur la toiture du Centre commercial Géant Casino de Saint André de Cubzac en Gironde, livrée le 18 septembre 2011. En 2012, cette centrale a produit 406 069 kWh et réalisé un chiffre d'affaires de 243 174,08 €.
- Un projet de 1.4 MWc d'ombrières photovoltaïques à installer sur le parking du même centre commercial, en contentieux avec EDF depuis 2010 sur son tarif d'achat de l'électricité d'origine photovoltaïque. En novembre 2012, EDF s'est désisté de son appel du jugement du 29 juin 2012 stipulant que le projet d'ombrières photovoltaïques est éligible au tarif de l'arrêté de juillet 2006, rendant ce dernier jugement définitif

Début 2013, la société a créé une nouvelle filiale, la société INTEXA PATRIMOINE SNC dont l'activité porte sur le développement, l'exploitation de tous procédés générateurs d'énergie électrique et notamment par procédés photovoltaïques.

Perspectives

Ne pouvant exploiter deux centrales photovoltaïques situées à moins de 500 mètres, INTEXA envisage de conserver la centrale de 405 kWc actuellement en exploitation et céder le projet d'ombrières photovoltaïques de 1.4 MWc.

Par ailleurs, la société continuera, à l'avenir, à enrichir son portefeuille d'actifs dans les énergies renouvelables, notamment de centrales photovoltaïques, mais aussi dans tout autre domaine, énergie, immobilier ou commercial.

• **Commentaires sur les comptes consolidés**

Règles et méthodes comptables

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du groupe Intexa sont établis conformément aux normes IFRS publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) telles qu'adoptées par l'Union Européenne à la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration.

Les méthodes comptables exposées dans la note 1.3. de l'annexe aux comptes consolidés ont été appliquées de façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états consolidés, après prise en compte, ou à l'exception des nouvelles normes et interprétations décrites aux notes 1.1.1 et 1.1.2 de cette même annexe.

Commentaires

Le chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2012 est de 243 milliers d'euros contre 60 milliers d'euros en 2011 réalisé grâce à l'exploitation pour la première fois en année pleine de la centrale photovoltaïque de Saint André de Cubzac.

Le résultat opérationnel courant s'élève à 92 milliers d'euros contre 7 milliers d'euros en 2011.

Le résultat opérationnel est de 74 milliers d'euros contre (14) milliers d'euros en 2011. Il prend en compte les autres charges opérationnelles à fin décembre 2012, (18) milliers d'euros correspondant aux provisions pour risques divers.

Le résultat financier est nul au 31 décembre 2012. Il était de 18 milliers d'euros en 2011 qui correspondaient uniquement aux intérêts sur les comptes courants d'associés.

Le résultat net part du groupe est positif et s'élève à 30 milliers d'euros contre (7) milliers d'euros en 2011. Il correspond au résultat net de l'ensemble consolidé.

Flux de trésorerie : la capacité d'autofinancement est égale à 124 milliers d'euros contre 14 milliers d'euros en 2011.

Les flux nets de trésorerie générés par l'activité du groupe représentent 524 milliers d'euros. Ils étaient négatifs de (332) milliers d'euros en 2011 en raison de la récupération de la TVA sur l'acquisition de la centrale photovoltaïque pour (294) milliers d'euros et des flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement pour (2 228) milliers d'euros.

Les capitaux propres s'élèvent à 2 072 milliers d'euros contre 2 042 milliers d'euros en 2011.

• **Commentaires sur les comptes sociaux**

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis suivant les prescriptions du plan comptable général 1999, homologué par l'arrêté du 22 juin 1999 et de l'ensemble des règlements CRC postérieurs à cette date.

Les règles et méthodes comptables appliquées à l'établissement des comptes annuels sont, dans leur ensemble, identiques à celles connues jusqu'alors et ne font pas obstacle à la comparaison d'un exercice sur l'autre.

L'Annexe rappelle les principes comptables appliqués par la société, donne toutes précisions sur les principaux postes du bilan et du compte de résultat ainsi que sur leur évolution.

Commentaires

Au 31 décembre 2012, le total du bilan s'élève à 2 030 114,14 euros contre à 2 593 438,24 euros en 2011 et les capitaux propres représentent un montant de 1 989 772,66 euros contre 2 041 478,86 euros en 2011.

Les actifs immobilisés s'élèvent à 751 180,00 euros au 31 décembre 2012 à l'identique de 2011. Ces actifs immobilisés sont constitués des titres de la société Green Yellow Saint André de Cubzac SNC pour 750 180 euros et l'acquisition des titres de la société Intex Participations EURL pour 1 000 euros.

L'actif circulant s'élève à 1 278 934,14 euros en 2012 (dont 1 258 092,94 euros correspondent à comptes sociétés apparentées) contre 1 842 258,24 euros en 2011.

Les dettes de la société s'élèvent à 22 257,31 euros en 2012 en nette diminution par rapport à 2011 où les dettes s'élevaient à 551 959,38 euros. Les dettes sont réparties entre les sociétés apparentées pour un montant de 2 371,45 euros, des dettes fournisseurs pour un montant de 12 948,35 et des dettes diverses pour un montant de 6 937,51 euros.

En application des dispositions de l'article L.441-6-1 du Code de commerce, la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance se présente comme suit à la clôture de l'exercice :

	De 1 à 30 jours avant échéance		De 31 à 60 jours avant échéance		De 61 à 90 jours avant échéance		Au-delà de 91 jours avant échéance		Echues		Total	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
<u>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</u>											<u>12948,35</u>	<u>9 568,00</u>
<i>Collectif fournisseurs</i>	0,00	0,00	446,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	446,56	0,00
<i>Effets à payer fournisseurs</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Factures non parvenues fournisseurs</i>											12 501,79	9 568,00
<u>Dettes sur immobilisation et comptes rattachés</u>											<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
<i>Collectif fournisseurs d'immobilisations</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Effets à payer fournisseurs d'immobilisations</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Factures non parvenues fournisseurs d'immobilisations</i>											0,00	0,00

Le résultat d'exploitation au 31 décembre 2012 constitue une perte de (42 937, 04) en hausse par rapport à 2011 qui constituait déjà une perte de (31 016,29) euros. Il prend en compte principalement des dépenses d'honoraires.

Le résultat financier est positif et s'élève à 9 315,01 euros contre 23 189,09 euros l'année précédente. Ce résultat correspond uniquement au produit d'intérêts sur les comptes courants d'associés.

Le résultat courant avant impôts constitue par conséquent une perte de (33 622,03) euros contre une perte de (7 827,20) euros l'année précédente.

Il n'y a aucune charge somptuaire supportée par la société au titre de l'exercice écoulé.

Le résultat exceptionnel est au 31 décembre 2012 négatif de (22 320,17) contre (1 765,00) euros en 2011. Il est constitué d'une dotation aux provisions pour risques divers de 18 084 euros et d'une dotation aux amortissements sur frais d'acquisition des titres pour 4 236 euros.

Le résultat net constitue une perte de (55 942,20) euros ; le résultat net était déjà déficitaire de (9 592,20) euros en 2011.

- **Dividendes**

La société n'a pas distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

- **Filiales et participations**

Prises de participation et de contrôle en 2012

Néant

Activités des filiales

La société Green Yellow Saint André de Cubzac SNC exploite la centrale photovoltaïque de Saint André de Cubzac dont l'exploitation a débuté au cours du second semestre 2011.

Au cours de l'exercice 2012, cette société a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 243 174,08 euros et un bénéfice de 26 971,54 euros.

La société Intex Participations EURL, dont l'activité consiste à prendre des participations dans des sociétés n'a pris aucune participation en 2012. En conséquence, son chiffre d'affaires hors taxes est de zéro ; elle a réalisé une perte de 634,64 euros.

Opérations avec des apparentées

La Société entretient des relations habituelles, dans le cadre de la gestion courante du Groupe, avec sa société mère et l'ensemble de ses filiales.

Par ailleurs, l'organisation juridique et opérationnelle du Groupe conduit à ce que les relations commerciales ou prestations de services interviennent entre les filiales ou certaines d'entre elles.

La Société bénéficie également du conseil de son actionnaire majoritaire, la société CASINO, GUICHARD-PERRACHON.

Le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées relatent les conventions conclues entre la Société et le Président-Directeur Général, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires détenant une fraction des droits de vote supérieur à 10% ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant, et qui ne présente pas le caractère d'opérations courantes conclues à des conditions normales.

- **Capital et actionariat**

Capital social

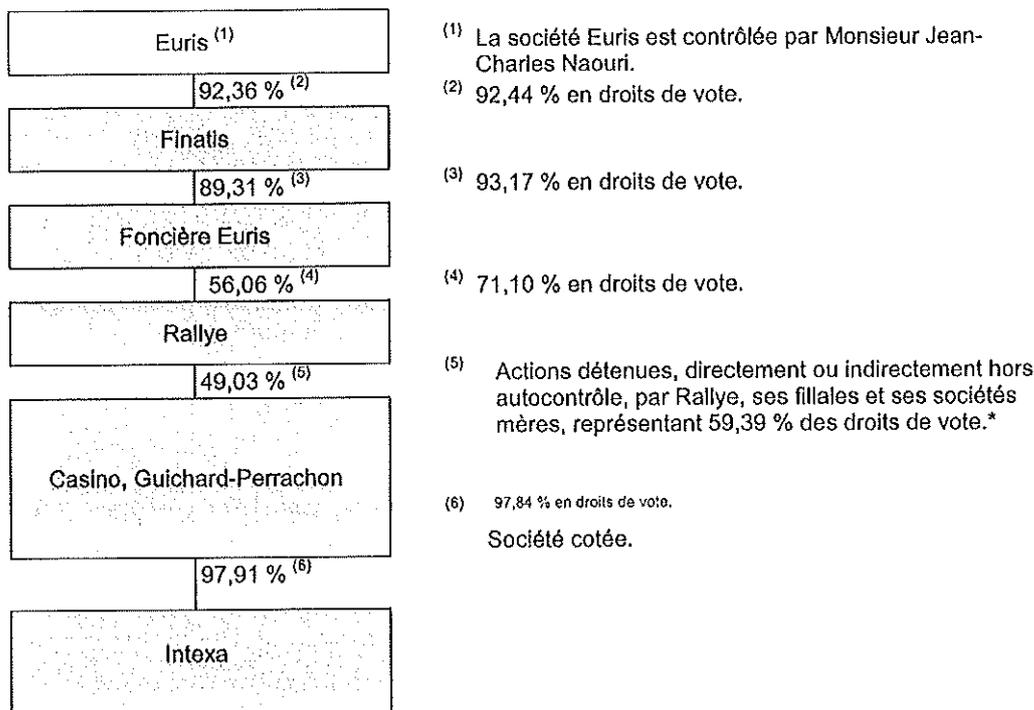
Le capital social s'élevait au 31 décembre 2012 à 1 619 200 euros divisé en 1 012 000 actions ordinaires de 1,60 euro, entièrement libérées.

Répartition du capital et des droits de vote

Au 31 décembre 2012, le nombre des droits de vote en assemblée générale s'élevait à 1 012 700 attachés à 1 012 000 actions ayant le droit de vote. Le nombre de droits de vote est différent de celui du nombre d'actions composant le capital social du fait du droit de vote double attribué à 700 actions inscrites au nominatif. Cette situation reste inchangée au 31 mars 2013.

La société Intexa est contrôlée par la société Casino, Guichard-Perrachon elle-même contrôlée, directement et indirectement, par la société Euris. L'organigramme ci-après montre, à la date du 31 janvier 2013, la position de la société au sein du groupe :

La société Casino, Guichard-Perrachon est contrôlée, directement et indirectement, par la société Euris. L'organigramme ci-après montre, à la date du 31 janvier 2013, la position de la société au sein du groupe :



A la connaissance de la Société, aucun actionnaire, autre que ceux indiqués ci-dessus, ne détient plus de 5 % du capital ou des droits de vote de la société.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de pacte d'actionnaires relatifs aux actions de la société.

Au 31 décembre 2012, les actions détenues directement par les membres des organes de direction ou d'administration de Casino représentent plus de 97 % du capital et des droits de vote. Au 31 mars 2013, cette situation reste inchangée.

Actionariat salarié

Aucun salarié de la société n'est actionnaire de la société, celle-ci n'ayant plus de personnel depuis le 1^{er} mai 2008.

La dernière proposition d'augmentation de capital dans le cadre de l'obligation triennale a été faite lors de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 25 juin 2010. Cette résolution a été rejetée à l'unanimité par les actionnaires.

- **Facteurs de Risques – Assurances**

La gestion des risques propre à INTEXA s'intègre dans la politique de gestion des risques au sein du groupe Casino. Elle fait partie intégrante du pilotage opérationnel et stratégique du Groupe Casino.

Pour définir et mettre en œuvre les plans d'actions destinés à identifier, prévenir et traiter les principaux risques, INTEXA bénéficie de l'assistance, au sein du groupe Casino, de la Direction de l'Audit interne Groupe ainsi que du Comité de Prévention des Risques (CPR) qui a intégré les attributions jusqu'alors dévolues à la Direction de la Prévention. La Direction de l'Audit interne Groupe a notamment pour mission d'identifier et de prévenir les risques, anomalies ou irrégularités dans la

gestion des affaires du Groupe et de procéder à des préconisations pertinentes. Le Direction du Contrôle Interne Groupe a pour mission de promouvoir la mise en place du dispositif de contrôle interne permettant de répondre aux risques et enjeux liés aux activités du groupe. Le CPR, où siègent des représentants experts du Groupe et des consultants externes, a pour mission, d'une part de contrôler la maîtrise des problématiques de sécurité au sens large et de crise de toute nature au sein du Groupe Casino et notamment d'INTEXA et, d'autre part, plus spécifiquement, de rechercher et d'identifier, dans tous les domaines d'activité du Groupe, les pratiques, situations et comportements qui sont de nature à mettre en cause la responsabilité juridique, civile, commerciale et pénale des personnes physiques et morales qui composent le Groupe Casino et de proposer les mesures correctives éventuelles à mettre en œuvre.

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé dont le montant peut être estimé de manière fiable et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques pour le Groupe.

Risques de marché

La société Intexa a démarré à nouveau son activité par l'acquisition d'une centrale photovoltaïque, via l'acquisition des parts sociales de la SNC Green Yellow Saint André de Cubzac; la gestion du risque financier de la société n'est pas significative, ce risque s'intégrant dans la politique de gestion des risques au sein du Groupe Casino.

Risques de taux

N'ayant souscrit aucun emprunt, l'exposition de la Société au risque de taux n'est pas significative.

Risque de change

La Société est implantée uniquement en France et n'a donc pas de risque de change.

Risques sur action

La société ne détient pas ses propres actions.
Aucune autorisation relative au rachat d'actions par la société n'a été donnée par l'assemblée générale des actionnaires. Le risque sur les titres de la société est nul.

Risques liés à l'actionnaire majoritaire

Casino en sa qualité d'actionnaire majoritaire exerce une influence significative sur la Société et peut par ailleurs adopter seule toutes les résolutions soumises à l'approbation des actionnaires réunis en Assemblée générale ordinaire et en Assemblée générale extraordinaire. Le Groupe Casino a donc la faculté de prendre seul des décisions de toute nature, dans le respect de l'intérêt social de la société.

Risque de liquidité

Intexa n'a pas de risque de liquidité à court terme.

Dans le cadre de la Convention de Compte Courant et de Gestion de Trésorerie mise en place avec la société Casino, Guichard-Perrachon, Intexa pourrait utiliser ce compte pour financer une activité.

Risques sur les matières premières

La société n'est pas soumise au risque sur les matières premières.

Risques crédit et/ou de contrepartie

La société n'a pas de risque crédit et/ou de contrepartie.

Risques liés à l'activité de la société Intexa

La société Intexa n'exerçant qu'une faible activité (activité de holding), il n'existe pas de risques dans ce domaine.

Risques opérationnels

Société holding, la société n'est pas soumise aux risques opérationnels.

Risques industriels et environnementaux

Société holding, la société n'est pas soumise aux risques industriels et environnementaux.

Risques juridiques

La société exerçant une activité de holding, elle n'est soumise à aucune réglementation particulière et ne fait l'objet d'aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage. Elle reste toutefois soumise à la réglementation qui régit les sociétés dont les titres sont négociés sur un marché réglementé.

Assurances et couverture des risques

INTEXA, en tant que filiale du Groupe Casino, adhère en qualité d'assuré additionnel au programme d'assurances de ce dernier et bénéficie ainsi des synergies résultant de la mutualisation des couvertures au sein d'un grand Groupe, tout en disposant de garanties qui répondent à ses besoins propres et à la destination commerciale de ses actifs.

La gestion des assurances d'INTEXA est placée sous la responsabilité de la Direction Assurances de Casino avec notamment les objectifs suivants :

- Analyse et quantification des risques,
- Négociation et souscription des programmes d'assurance auprès d'assureurs à la solvabilité reconnue,
- Arbitrage économique entre transfert des risques au marché de l'assurance et conservation des risques,
- Gestion administrative centralisée des polices et supervision de la gestion des sinistres conjointement avec les courtiers conseils de Casino, Gras Savoye et Siaci Saint-Honoré.

Eléments d'appréciation des principales couvertures souscrites

Les couvertures résumées ci-après sont celles négociées avec les assureurs pendant l'exercice 2012 et en vigueur à la date d'émission du présent rapport. Elles ne peuvent être considérées comme

permanentes car sont sujettes à de possibles variations/adaptations pour tenir compte de la sinistralité du Groupe Casino, des contraintes du marché de l'assurance ou de l'évolution des risques d'INTEXA à garantir.

Auto assurance

L'auto assurance pratiquée par INTEXA s'inscrit dans le cadre de celle du Groupe Casino. Elle vise, d'une part, l'optimisation dans la durée des budgets des primes de transfert payées aux assureurs et, d'autre part, à lisser les cycles du marché de l'assurance en adéquation avec la sinistralité éventuelle d'INTEXA.

Des franchises classiques basses sont appliquées par sinistre, ainsi que des franchises stoppées par année d'assurances, ces dernières étant mutualisées au niveau de l'ensemble des filiales du Groupe Casino assurées par l'intermédiaire d'un même programme d'assurance.

Par ailleurs, en cas de sinistre dit « d'intensité », c'est-à-dire de grande importance, entraînant des dommages significatifs aux biens et/ou une perte d'exploitation consécutive, et avant indemnisation par les assureurs, INTEXA bénéficierait du support de la société captive de réassurance du Groupe Casino implantée au Luxembourg et gérée conformément à la réglementation locale et européenne.

La gestion des franchises des sinistres dits « de fréquence » est confiée aux courtiers d'assurances, sous contrôle de la Direction Assurances de Casino, mais aussi sous celui des assureurs pour les franchises les plus importantes mutualisées sur l'ensemble du Groupe Casino.

Les couvertures d'assurances

Les couvertures des dommages aux biens et celle de la responsabilité civile qui correspondent aux risques principaux encourus par INTEXA, sont garanties par l'intermédiaire de polices ayant la forme "Tous sauf" qui autorisent des couvertures plus larges dans les limites de l'offre des marchés d'assurances. Les garanties dont bénéficient INTEXA à ce titre sont comparables à celles d'entités de tailles et d'activités similaires.

- Dommages aux biens et pertes d'exploitation consécutives

A la date du présent rapport, les garanties accordées par la police d'assurances sont notamment les suivantes :

- Incendie, explosion,
- Perte exploitation (sur 18 mois),
- Dommages électriques,
- Effondrement,
- Mouvements populaires, émeutes,
- Actes de terrorisme,
- Catastrophes naturelles,
- Recours des voisins et des tiers / recours des locataires et occupants,
- Perte d'usage / frais de mise en conformité / pertes de loyers

- Responsabilité Civile

Sont notamment couverts les dommages corporels, matériels et ou financiers subis par des tiers du fait des collaborateurs, des installations, matériels et des bâtiments. Ce programme couvre aussi, en sous limitation du plafond général de la police, la pollution accidentelle, ainsi que la responsabilité de la société en sa qualité d'employeur du fait des accidents du travail et des maladies professionnelles subis par ses salariés.

- Assurance construction

Elle a pour objet, de couvrir la Société dans le respect des obligations légales auxquelles elle est soumise en sa qualité de maître d'ouvrage, de permettre le préfinancement et la couverture des travaux de remise en état des dommages pouvant affecter les ouvrages garantis, assujettis à l'obligation d'assurance.

Les montants des garanties en place sont conformes aux pratiques et aux limites disponibles sur le marché de l'assurance pour ce genre de risque.

Prévention et protection

La politique de prévention mise en œuvre par INTEXA notamment contre les risques de dommages aux biens s'inscrit dans le cadre de celle mise en œuvre par le Groupe Casino avec le support des services ingénierie des assureurs.

Les autres thématiques environnementales exigées des sociétés cotées par la loi Grenelle 2 ne sont pas pertinentes au vu des activités d'INTEXA et de ses filiales.

• **Données sociales et sociétales**

La société INTEXA n'ayant pas de personnel, ni aucune de ses filiales, il n'a pas lieu d'établir des données sociales tel que prévu par la loi Grenelle 2 (article L 225-102-1 du code de commerce). Par ailleurs, la société INTEXA n'a qu'une activité de holding et n'a pas à ce titre d'engagements sociétaux en faveur du développement durable.

• **Données environnementales**

Les initiatives environnementales d'Intexa sont intégrées dans la politique environnementale Casino. A ce titre, le groupe a défini début 2003 ses engagements en matière de développement durable (pour plus d'informations se reporter au rapport d'activité et de performances sociétales et environnementales 2012 ainsi qu'au site internet www.groupe-casino.fr). Ces engagements réaffirmés dans la signature du Pacte Mondial des Nations Unies en 2009 couvrent aussi les aspects environnementaux et s'appliquent par défaut à l'ensemble des entités du groupe. Un échange des bonnes pratiques et une harmonisation des actions en fonction des particularités locales permettent de dégager les pistes de travail à l'échelle du Groupe.

Concernant plus particulièrement le périmètre Intexa, son impact environnemental provient de l'exploitation de la centrale photovoltaïque de Saint André de Cubzac dont la production a démarré en août 2011. Sur une année pleine, la production de cette centrale permettra d'économiser 37 tonnes de CO2 soit la consommation moyenne de 110 foyers.

Cette nouvelle centrale entre dans le cadre de la politique de développement des énergies renouvelables porté par Green Yellow, filiale énergie du Groupe Casino. GreenYellow vise à optimiser la facture énergétique des magasins du Groupe :

- GreenYellow s'est imposé en 2 ans comme l'un des principaux acteurs français de centrales photovoltaïques intégrées au bâti, avec l'installation à date de 50MWc de centrales photovoltaïques, soit 164 000 panneaux couvrant 270 000m² de toiture de centres commerciaux et d'ombrières.
- GreenYellow a lancé en 2012 un important programme de réduction des consommations des magasins du Groupe Casino.

• **Délégation en cours de validité**

Aucune délégation dans le domaine des augmentations de capital n'est en cours de validité.

• **Gouvernement d'entreprise**

1. **Conseil d'administration**

Au cours de l'exercice écoulé, la société est restée attentive à la bonne application des principes fixés par le Code de Gouvernement d'entreprise des sociétés cotées établi par l'AFEP et le MEDEF.

Votre conseil d'administration est composé de 5 administrateurs, à savoir :

- Monsieur Yves DESJACQUES, Président du conseil d'administration;
- Madame Virginie AUBAGNAC, administrateur et Directeur général ;
- CASINO, GUICHARD-PERRACHON, administrateur, (représentant permanent : Monsieur Daniel MARQUE),
- MESSIDOR SNC, administrateur (Représentant permanent : Monsieur Vincent REBILLARD) ;
- GERMINAL SNC, administrateur (représentant permanent : Monsieur Jacques GALVANI),

Monsieur Yves DESJACQUES a été nommé Président du conseil d'administration lors du conseil d'administration du 19 octobre 2012 suite à la démission de Monsieur Jacques EHRMANN.

2. **Mandats et fonctions exercés par chacun des administrateurs**

* Mandats et fonctions ayant pris fin au cours de l'exercice 2012.

** Mandats exercés depuis 2012 et ayant pris fin au cours de l'exercice.

• ***Monsieur Yves DESJACQUES, Président du conseil d'administration***

Né le 23 décembre 1967, 45 ans

Date de nomination : 19 octobre 2012

Fin de mandat : Assemblée générale ordinaire annuelle à tenir en 2014.

Nombre d'actions Intexa détenues au 31 décembre 2012 : 1

• ***Biographie***

Diplômé de l'Université de Paris II (Cliffop - 1992), Monsieur Yves Desjacques débute sa carrière, en juin 1992, au sein de Commercial Union Assurances en qualité de chargé de missions Ressources Humaines. Il rejoint le groupe Generali Assurances en 1994 où il occupe successivement les fonctions de responsable des Ressources Humaines de La France Assurances (1994-1997), de Directeur de Generali Ressources Humaines (1997-2001) et de Directeur des Ressources Humaines des « Structures Communes du Groupe » (1998-2001). En octobre 2001, il rejoint le groupe Vedior France où il occupe les fonctions de Directeur Général Délégué Ressources Humaines, membre du Comité de Direction Générale.

En octobre 2007, il rejoint le groupe Casino comme Directeur des Ressources Humaines Groupe, membre du Comité Exécutif.

Il est depuis 2007, Président du Réseau national des entreprises pour l'égalité des chances dans l'éducation.

- ***Fonctions principales exécutives***
- Directeur des Ressources Humaines, membre du Comité Exécutif Groupe Casino.

- ***Autres mandats et fonctions exercés en 2012 et se poursuivant au 28 février 2013***

- ***Au sein du groupe Casino***
- Président de la société Compagnie Aérienne de Transport Exécutif - Catex (SAS) ;
- Président du Conseil d'administration de la société Distribution Franprix (SA) ;
- Administrateur et Trésorier adjoint de la Fondation d'entreprise Casino ;
- Président de la société Tomant (SAS) ;
- Liquidateur de l'association Loi 1901 Les Ecoles du Soleil ;
- Gérant non associé de la société Campus Casino (SNC) ;
- Représentant permanent de la société La Forézienne de Participations, administrateur de la société Mercialys Intexa (SIIC-société cotée) ;
- Administrateur de la société Exito (Colombie).

- **Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années**
(Hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Représentant permanent de la société Casino, Gulchard-Perrachon (SA - société cotée), Gérante de la société Campus Casino (SNC) [ex Institut Pierre Guichard] ;
- Président du Conseil d'administration et Administrateur de l'association Loi 1901 Les Ecoles du Soleil ;
- Président et membre du Conseil de surveillance de la société Franprix Holding* (SA) ;
- Représentant permanent de la société Franprix Leader Price Holding (SAS), membre du Conseil de surveillance de la société Leader Price Holding* (SA à Directoire et CS) ;
- Gérant non associé de la société Casino Développement **(SNC) ;
- Représentant permanent de la société Messidor SNC, Administrateur de la société Intexa* (SA - société cotée).

- **Hors du groupe Casino**

- Directeur général délégué Ressources Humaines, membre du Comité de Direction Générale du Groupe Vedior France ;
- Président de la société Advancers Executive ;
- Président de l'Institut Vedior pour la diversité et l'égalité des chances ;
- Président de F.A.C. (Formation, Assistance, Conseil) ;
- Administrateur de Cap Secur Conseil ;
- Président de Vedior Accompagnement et Reclassement ;
- Administrateur de la société Select TT (travail temporaire) ;
- Administrateur de la société Vedior Front RH ;
- Administrateur de la société RCL Emploi ;
- Administrateur de l'IREPS, de l'ARRCO et de l'AGIRC ;
- Membre du Comité d'évaluation du contrat de progrès Etat/AFP 2006-2008 ;
- Président du Réseau national des entreprises pour l'égalité des chances dans l'éducation ;
- Membre du Conseil d'administration de l'Agence Nationale de la Cohésion Sociale et de l'Égalité des Chances.

- **Madame Virginie AUBAGNAC, Administrateur et Directeur général**

Née le 14 avril 1980, 33 ans

Date de nomination : 17 juin 2011

Fin de mandat : Assemblée générale ordinaire annuelle à tenir en 2014.

Nombre d'actions Intexa détenues au 31 décembre 2012 : 1

- **Biographie**

Diplômée de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales en 2004, Madame Virginie AUBAGNAC débute sa carrière en août 2004 à la Direction Financière de la société Rallye (société cotée), puis devient chargée de mission auprès du Directeur général adjoint de cette même société. Au cours de l'année 2006, elle intègre la Direction Plan et Stratégie du groupe Casino. En mai 2008, Madame Aubagnac rejoint la société GreenYellow et exerce la fonction de Secrétaire général et Directeur administratif et Financier depuis fin 2009.

- **Fonctions principales exécutives**

Secrétaire général et Directeur administratif et financier de GreenYellow SAS

- **Autres mandats et fonctions exercés en 2012 et se poursuivant au 31 décembre 2013**

· Gérant de la société Intex Participations EURL.

- **Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années.**

· néant

- **Société MESSIDOR SNC, administrateur**
Société en nom collectif au capital de 7.500 €
Siège social : 1, Esplanade de France - 42000 Saint Etienne
351 601 745 R.C.S SAINT ETIENNE

Date de nomination : 10 juillet 2008
Fin de mandat : assemblée générale ordinaire annuelle 2014
Nombre d'actions INTEXA détenues au 31 décembre 2012 : 1

- **Autres mandats et fonctions exercés en 2012 et se poursuivant au 28 février 2013**

- Administrateur des sociétés Allode, Boidis, Cdiscount, Codim 2, Codival, Distridyn, Doremi, Faclair, Floreal, Fox, Frenil Distribution, Herna, Issoire Distribution, Jeanick, Keran, Meymaclenne de Supermarché, Minahouet, Orgecourt, Pachidis, Ségisor et Tevir.

- **Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)**

- Administrateur des sociétés Alco Distribution, Cuersup, Lannilis Distribution, Monoprix, Plouescadis, Smilodon et Sopravi,
- Gérant associé de la société Germinal SNC.

- **Représentant permanent de la société MESSIDOR SNC au Conseil d'administration**

Monsieur Vincent REBILLARD

Né le 21 mai 1969, 43 ans

- **Biographie**

Diplômé en droit de l'Université de Paris I Panthéon Sorbonne (UFR 05 et 07), et après une première expérience professionnelle en syndic de copropriété, Monsieur Vincent Rebillard débute en 1996 sa carrière dans la distribution commerciale au sein des Comptoirs Modernes Badin Defforey en qualité de directeur de magasin, puis après avoir réussi et validé cette expérience commerciale, est nommé en 1998 responsable juridique et immobilier de cette société d'exploitation appartenant au groupe Carrefour. Il rejoint la direction juridique France du groupe Carrefour en 2000 où il occupe successivement les fonctions de responsable juridique sud-est (2000-2002) et de Directeur Juridique Appui Franchise en charge notamment du Financement des Franchisés, de l'Administration de Biens et du Contrôle des Investissements, membre du Comité de Direction Juridique (2002-2005). En septembre 2005, il rejoint le groupe Casino où il occupe successivement les fonctions de Directeur des Arbitrages (2005-2006), de Directeur Général Adjoint en charges des Opérations Immobilières (2006-2011), puis de Directeur Général Adjoint en charges des Services Immobiliers et Président d'IGC Services (2011-2012). En septembre 2012, Monsieur Vincent Rebillard est nommé Directeur Général Délégué d'Immobilier Groupe Casino.

- **Fonctions principales exécutives**
- Directeur Général Délégué de Mercialys.

- **Autres mandats et fonctions exercés en 2012 et se poursuivant au 28 février 2013**

- **Au sein du Groupe Casino**

- Administrateur et Président du Conseil d'administration de la société Proxipierre (SPPICAV) ;
- Administrateur de la société Viveris Odyssée SPPICAV ;
- Représentant permanent de la société SCI Proximo, au Conseil d'administration de la société AEW Immobilier (SPPICAV) ;
- Directeur général délégué de la société Mercialys (SIIC-société cotée) ;
- Président de la société IGC Services (SAS) ;
- Directeur Général de la société Plouescadis (SAS) ;
- Directeur Général Délégué de la société L'Immobilier Groupe Casino (SAS) ;
- Gérant de la société Alpha (SARL).

- **Hors du Groupe Casino**

Néant.

- **Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années**
(Hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- **Au sein du groupe Casino**

- Administrateur et Directeur Général de la société Plouescadis (SA) ;
- Représentant permanent de la société La Forézienne de Participations (SAS), au Conseil d'administration de la société Shopping Property Fund 1 (SPPICAV)* ;
- Membre du comité stratégique de la société Pommerim (SAS)* ;
- Gérant des sociétés Mareso* (SARL), Pial* (SARL), Remax* (SARL), S.A.R.L. Roca*, SCI du n°11 de la Rue de Fresnil*, et SCI Provence et Forez.

- **Hors du Groupe Casino**

Néant.

- **Société GERMINAL SNC, administrateur**

Société en nom collectif au capital de 7.500 €
Siège social : 1, Esplanade de France - 42000 Saint Etienne
352 710 586 R.C.S SAINT ETIENNE
Date de nomination : 10 juillet 2008
Fin de mandat : assemblée générale ordinaire annuelle 2013
Nombre d'actions INTEXA détenues au 31 décembre 2012 : 1

- **Autres mandats et fonctions exercés en 2011 et se poursuivant au 29 février 2013**

- Administrateur des sociétés Allode, Boidis, Cdiscount, Codival, Doremi, Figeac, Faclair, Floreal, Fox, Frenil Distribution, Herna, Issoire Distribution, Jeanick, Keran, Lioser, Meymacienne de Supermarchés, Minahouet, Monoprix, Orgecourt, Pachidis, PLMP, Segisor, Sodigestion et Tevir,
- Président de la société Theiadis SAS.

- **Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)**

- Administrateur des sociétés Alco Distribution, Cedif, Cuersup, Lannilis Distribution, Patounor, Plouescadis, Sibel, Viver, Sobalther et Sofigep et Smilodon et Sopravi,
- Président de la société Olenydis SAS.

- **Représentant permanent de la société GERMINAL SNC au Conseil d'administration**

Monsieur Jacques Galvani, né le 11 avril 1969, 44 ans

Biographie

Ingénieur civil de Mines de Paris et ancien élève de l'ENA, Monsieur Jacques GALVANI a débuté sa carrière professionnelle au sein du cabinet Mc Kinsey avant de rejoindre le groupe Hachette Filipacchi Medias en 2002. A partir de 2007, il a exercé la fonction de chargé de mission auprès du Président de Publicis Consultants Worldwide, puis est devenu Vice-Président de Publicis Consultants France et membre du Comité Exécutif. Le 2 février 2009, Monsieur GALVANI a intégré le groupe Casino en qualité de Directeur Général délégué de Casino Développement, filiale du groupe Casino qui rassemble les études commerciales, stratégiques et économiques ainsi que la coordination des investissements immobiliers du groupe.

Fonctions principales executives

Directeur Général délégué Casino Développement

Autres mandats et fonctions exercés en 2012 et se poursuivant au 28 février 2013

- Président de la société La Forézienne de Participations,

- représentant permanent de la société La Forézienne de Participations, administrateur au conseil d'administration de la société Proxipierre (spicav).

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Membre du Comité stratégique de la société Pommerin,
- représentant permanent de la société L'Immobilière Groupe Casino, société Président de La Forézienne de Participations.

- **Société Casino, Guichard-Perrachon**

Société anonyme au capital de 172 391 581,08 euros
Siège social : 1, Esplanade de France – 42000 Saint-Etienne
N° d'identification : 554 501 171 RCS Saint-Etienne
Date de nomination : 10 juillet 2008
Fin de mandat : Assemblée générale ordinaire annuelle 2014
Nombre d'actions INTEXA détenues au 31 décembre 2010 : 990.844

- *Autres mandats et fonctions exercés en 2012 et se poursuivant au 28 février 2013*

- *Au sein du Groupe Casino*

- Administrateur des sociétés Mercialys (SIIC - société cotée), Monoprix SA, Banque du Groupe Casino (SA), Proxipierre (SPPICAV), Ségisor (SA) et Tevir SA ;

- *Hors du Groupe Casino*

- Administrateur de la société Loire Télé SAEML.

- *Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (Hors les mandats et fonctions ci-dessus)*

- *Au sein du Groupe Casino*

- Présidente des sociétés IGC Promotion (SAS), Théiadis (SAS), Capédis (SAS), La Forézienne de Participations (SAS) [ex Clérodon], Casino Entreprise (SAS), Casino Services (SAS), Lannilis Distribution (SAS), Casino Information Technology (SAS), Casino International (SAS), E.M.C. Distribution (SAS), Easydis (SAS), GreenYellow (SAS) [ex Ksilicium], L'Immobilière Groupe Casino (SAS), Patanoc (SAS), SCAF (SAS), Sodemad (SAS), Distribution Casino France (SAS) et Nesitic (SAS) ;
- Gérante associée des sociétés Comacas (SNC), Casino Développement (SNC), Campus Casino (SNC), Messidor SNC, Samoth (SCI), Thor SNC et Zinoka (SNC) ;
- Membre du Conseil de surveillance de la société Geimex (SA à Directoire et CS) ;
- Administrateur des sociétés Codim 2 (SA), Ségisor (SA) et Sémalp (SA).

- *Représentant permanent de la société Casino, Guichard-Perrachon au Conseil d'administration*

Représentant permanent de la société Casino, Guichard-Perrachon au Conseil d'administration

Monsieur Daniel MARQUE, né le 25 avril 1956, 57 ans

Biographie

Titulaire d'une maîtrise en droit privé, Monsieur Daniel Marque a fait toute sa carrière au sein du groupe Casino qu'il rejoint en 1980. Après un passage en supérette et en hypermarché, il intègre le Service des Sociétés en 1981 en tant que juriste. Il est aujourd'hui Directeur Juridique Corporate.

Fonctions principales executives

Directeur juridique Corporate du Groupe Casino

Autres mandats et fonctions exercés en 2012 et se poursuivant au 28 février 2013

Au sein du Groupe Casino

- Directeur Juridique Coproate du groupe Casino;
- Président-Directeur général de la société Segisor (SA) ;
- Président de la société Malinpo (SAS) ;
- Gérant non associé des sociétés Messidor SNC, Casinelli SNC, Germinal NC, Tupaia SNC, Velissy SNC et Zinoka SNC ;
- Gérant non associé de la société SARL Alcoat ;
- Représentant permanent de la société Uranie, administrateur de la société Floreal SA ;
- Représentant permanent de la société Casino, Guichard-Perrachon, administrateur de la société Proxipierre (SPPICAV°);
- Représentant permanent de la société Distribution Casino France, administrateur de la société SOFIGEP SA.

Hors du Groupe Casino

- Néant.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (Hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Au sein du Groupe Casino

- Gérant de la société Anphi**, Kassira;
- Président des sociétés Cofidol (SAS), Pomalin (SAS), Restauration Services partagés (SAS), Thibodis (SAS),
- Liquidateur de la société Ocalenn,
-

Hors du Groupe Casino (Néant)

Mandats et fonctions exercés par les dirigeants ayant cessé leur fonction au cours de l'exercice 2012

Monsieur Jacques Ehrmann

Président du conseil d'administration et administrateur jusqu'au 19 octobre 2012

Né le 13 février 1960, 53 ans

Date de nomination : 10 juillet 2008

Fin de mandat : 19 octobre 2012

• **Biographie**

Diplômé de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, Monsieur Jacques Ehrmann a débuté sa carrière comme responsable régional du développement puis directeur du développement de Méridien SA. En 1989, il devient secrétaire général en charge des acquisitions, du développement et des affaires juridiques de la Société des Hôtels Méridien. Il rejoint Eurodisney en 1995 en qualité de Directeur Général de Disneyland Paris Imagineering. En 1997, il intègre le groupe Club Méditerranée comme directeur du développement, du patrimoine et de la construction. En 2000, il devient Directeur Général de la division « Nouvelles activités ». En 2003, il dirige les activités immobilières et expansion de Casino et assume également les fonctions de Président-Directeur Général de la Société, et ce, jusqu'au 17 septembre 2012.

• **Autres mandats et fonctions exercés en 2012 et se poursuivant au 28 février 2013**

• **Au sein du Groupe Casino**

- Directeur général de la société GreenYellow (SAS) [ex Ksilicium] ;
- Administrateur de la société Big C (Thaïlande).

• **Hors du Groupe Casino**

- Membre du Conseil de surveillance de la société Editions Lefebvre Sarrut (SA à Directoire et CS) ;
- Co-Gérant des sociétés Jakevero (SCI) et S.C Testa ;
- Président de la société Tamlet (SAS).

• **Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années**
(Hors les mandats et fonctions ci-dessus)

• **Au sein du Groupe Casino**

- Président-Directeur général de mercialys (société cotée) (jusqu'au 17 septembre 2012) ;
- Président du Conseil d'administration et Administrateur de la société Proxipterre *(SPPICAV) ;
- Président Directeur Général [du 15 septembre 2008 au 27 janvier 2009] et Président du Conseil d'administration [du 27 janvier 2009 au 1^{er} juin 2010] de la société Plouescadis (SA) ;
- Président des sociétés S.A.S. Hard Immo ; L'Immobilière Groupe Casino* (SAS), GreenYellow* (SAS) [ex Ksillicium] et Plouescadis *(SAS) ;
- Président des sociétés Holding d'Exploitation de Centrales Photovoltaïques 7 (SAS) et Holding d'Exploitation de Centrales Photovoltaïques 8 (SAS) ;
- Administrateur des sociétés DTC Finance BV, DTC Development 1, DTC Development 2, DTC Development 3 (Pays-Bas) * ;
- Gérant non associé des sociétés GreenYellow Participations (EURL) [ex KS Participation Réunion], GreenYellow Participations 2 (EURL), GreenYellow Arles (SNC), Holding d'Exploitation de Centrales Photovoltaïques 3C (SAS) [ex GreenYellow Participations 5], KS Participation Métropole (EURL), Ksil Aix Entrepôts (SNC), Ksil Cavailon (SNC), Société de Participations dans des Centrales PV 3 (EURL) [ex GreenYellow Participations 3], Société de Participations dans des Centrales PV 3C [ex GreenYellow Participations 3C] (EURL), Société de Participations dans des Centrales PV 4 (EURL) [ex GreenYellow Participations 4], GreenYellow Participations 3b* (EURL), GreenYellow Participations 10* (EURL), GreenYellow Participations 6* (EURL), GreenYellow Participations 7* (EURL), GreenYellow Participations 8* (EURL), GreenYellow Participations 11** (EURL), GreenYellow Participation Energie* (SARL), Alpha** (SARL), Azel* (SCI), Casino Développement* (SNC), Hyper 19* (SNC) et SNC Maud* ;
- Représentant permanent de la société Mercialys (SA), Présidente des sociétés Mercialys Gestion (SAS) et Mery 2 (SAS) [société radiée le 27/06/2011] ;
- Représentant permanent de la société Casino, Guichard-Perrachon (SA), Gérante de la société Casino Développement (SNC) ;
- Représentant permanent de la société Casino, Guichard-Perrachon (SA), Présidente des sociétés IGC Promotion (SAS), GreenYellow (SAS) [ex Ksillicium], L'Immobilière Groupe Casino (SAS) et Théiadis (SAS) ;
- Représentant permanent de la société L'Immobilière Groupe Casino (SAS), Présidente des sociétés Onagan Promotion (SAS), SAS Cathédrale, SAS des Grands Crus, SAS de Saint Sulpice, SAS des Salins, Opalodis* (SAS) et Uranie (SAS) ;
- Représentant permanent de la société L'Immobilière Groupe Casino (SAS), Gérante des sociétés Agout (SNC), Chafar 2 (SCCV), Chouans (SCCV), Clovis (SCCV), Dentelle (SNC), Fructidor SNC, Géante Périaz (SNC), Pays Chaunois (SCCV), Plaine de Lamolle (SCCV), Seconde Périaz (SCCV), SNC Maud, SCI Stoupale [société radiée le 30/11/2011] et SCI Zac du Roubaud Saint-Jean ;
- Représentant permanent de la société GreenYellow (SAS) [ex Ksillicium], Présidente des sociétés Holding d'Exploitation de Centrales Photovoltaïques 3 (SAS), Holding d'Exploitation de Centrales Photovoltaïques 3b (SAS), Holding d'Exploitation de Centrales Photovoltaïques 4 (SAS), Holding d'Exploitation de Centrales Photovoltaïques 5 (SAS), Holding d'Exploitation de Centrales Photovoltaïques 6 (SAS) et Lycées Pyrénées Orientales (SAS) ;
- Représentant permanent de la société Holding d'Exploitation de Centrales Photovoltaïques 3 (SAS), Gérante des sociétés GreenYellow Carcassonne (SNC), GreenYellow Hyères (SNC), GreenYellow Marseille Les Caillols (SNC), GreenYellow Marseille Plan de Campagne (SNC), GreenYellow Narbonne (SNC), GreenYellow Marseille Barneoud (SNC), GreenYellow Montélimar (SNC), GreenYellow Marseille (SNC), GreenYellow Fréjus (SNC) et GreenYellow Nîmes (SNC) ;
- Représentant permanent de la société Holding d'Exploitation de Centrales Photovoltaïques 4 (SAS), Gérante des sociétés GreenYellow Aix en Provence (SNC), GreenYellow Ajaccio (SNC), GreenYellow Ajaccio Mezzavia (SNC), GreenYellow Albi (SNC), GreenYellow Arles (SNC), GreenYellow Bordeaux (SNC), GreenYellow Castres (SNC), GreenYellow Corte (SNC), GreenYellow Gassin (SNC), GreenYellow Montauban (SNC), GreenYellow Montpellier (SNC), GreenYellow Nîmes (SNC), GreenYellow Rodez (SNC), GreenYellow Saint-André de Cubzac (SNC), GreenYellow Valence Sud (SNC) et Ksil Plan d'Orgon (SNC) ;
- Représentant permanent de la société Holding d'Exploitation de Centrales Photovoltaïques 5 (SAS), Gérante des sociétés GreenYellow Agen (SNC), GreenYellow Anglet (SNC), GreenYellow Avignon Cap Sud (SNC), GreenYellow Béziers (SNC), GreenYellow Canet en Roussillon (SNC), GreenYellow du Garosse (SNC), GreenYellow Gap (SNC), GreenYellow Hyères Sup (SNC), GreenYellow Marseille Delprat (SNC), GreenYellow Montpellier Celleneuve (SNC), GreenYellow La Foux (SNC), GreenYellow Le Pradet (SNC), GreenYellow Pau Lons (SNC), GreenYellow Plaisance du Touch 1 (SNC), GreenYellow Saint Chamas (SNC), GreenYellow Sauvian (SNC), GreenYellow Toulouse Fenouillet (SNC), GreenYellow Valence 2

- (SNC), GreenYellow Vals Près Le Puy (SNC), GreenYellow Plaisance du Touch (SNC), GreenYellow Jumbo Grand Large (SNC), GreenYellow Jumbo Le Chaudron (SNC), GreenYellow Entrepôts Réunion (SNC), Ksilcentre (SNC), Ksilnordest (SNC), Ksilsud (SNC), Ksilest (SNC) et Ksilouest (SNC) ;
- Représentant permanent de la société Ksilicium (SAS), Présidente de la société GreenYellow Holding (SAS) [ex Ksilicium Développement] ;
 - Représentant permanent de la société Ksilicium Développement (SAS), Présidente des sociétés Ksilicium Finance Metropole (SAS) et Ksilicium Finance Réunion (SAS) ;
 - Représentant permanent de la société Ksilicium Finance Métropole (SAS), Gérante des sociétés GreenYellow Ajaccio (SNC), GreenYellow Albi (SNC), GreenYellow Bordeaux (SNC), GreenYellow Carcassonne (SNC), GreenYellow Castres (SNC), GreenYellow Corte (SNC), GreenYellow Istres (SNC), GreenYellow Marseille (SNC), GreenYellow Montauban (SNC), GreenYellow Montélimar (SNC), GreenYellow Montpellier (SNC), GreenYellow Narbonne (SNC), GreenYellow Nîmes (SNC), GreenYellow Rodez (SNC) et GreenYellow Saint-André de Cubzac (SNC) ;
 - Représentant permanent de la société Ksilicium Finance Réunion (SAS), Gérante des sociétés GreenYellow Jumbo Grand Large (SNC), GreenYellow Jumbo Le Chaudron (SNC), GreenYellow Jumbo Le Port (SNC), GreenYellow Jumbo Mamoudzou (SNC), GreenYellow Jumbo Saint-André (SNC), GreenYellow Jumbo Saint-Benoît (SNC), GreenYellow Jumbo Sainte-Marie (SNC), GreenYellow Jumbo Savannah (SNC) et GreenYellow Jumbo Score 400 (SNC) ;
 - Représentant permanent de la société Plouescadis (SAS), Présidente des sociétés Alcudia Promotion (SAS), IGC Promotion (SAS), Onagan Promotion (SAS), SAS Cathédrale, SAS de la Grande Colline, SAS de la Moitié, SAS de Malaz, SAS de Saint Sulpice, SAS des Grands Crus, SAS des Salins, SAS du Canal du Midi [ex MLD1] et SAS du Champ Savoyard ;
 - Représentant permanent de la société Plouescadis (SAS), Gérante des sociétés Agout (SNC), Bobsleigh (SCCV), Canerousse SNC, Chafar 2 (SCCV), Chantecouriol (SNC), Chatam (SCI), Chouans (SCCV), Clovis (SCCV), Dentelle (SNC), Geante Periaz (SNC), Les Grandes Chaumes (SCCV), Parc des Salins (SNC), Pays Chaunois (SCCV), Plaine de Lamolle (SCCV), SCCV de Cavernes, SCCV du Chapeau Rouge, SCI Caserne de Bonne, SCI Immoledard, SCI Les Halles des Bords de Loire, SCI Zac du Roubaud Saint-Jean, Seconde Périaz (SCCV), SNC de Périaz, SNC Fairway, SNC Joutes de la Peyrade, Semnoz A (SNC), Semnoz B (SNC), Semnoz C (SNC), SNC Les Cabanes Tchanquées, Soderip Promotion (SNC), Rhodanienne (SNC), Vendolonne (SNC), Alcudia Amilly (SCCV), Alcudia Annemasse (SCCV), Alcudia Arbent (SCCV), Alcudia Basso Combo (SCCV), Alcudia Boé (SCCV), Alcudia Chalon (SCCV), Alcudia Clermont Ferrand (SCCV), Alcudia Cubzac (SCCV), Alcudia Davezieux (SCCV), Alcudia Fenouillet (SCCV), Alcudia Firminy (SCCV), Alcudia Fréjus (SCCV), Alcudia Lannion (SCCV), Alcudia Lons Le Saunier (SCCV), Alcudia Loubet (SCCV), Alcudia Montélimar (SCCV), Alcudia Marseille Sainte-Anne (SCCV), Alcudia Nîmes (SCCV), Alcudia Salon (SCCV), Alcudia Salvaza (SCCV), Alcudia Torcy (SNC), Alcudia Villenave d'Ornon (SCCV), SNC Alcudia Grans, SNC Alcudia Auxerre, SNC Alcudia Les Clairions, SNC Alcudia Tarbes Laloubère, SNC Alcudia Troyes Barberey et SNC Alcudia Villefranche ;
 - Représentant permanent de la société SAS de la Grande Colline, co-Gérante de la société SCI PDP ;
 - Représentant permanent de la société SNC Maud, Gérante des sociétés Adour Immo (SNC) et Menesterol Immo (SNC) ;
 - Représentant permanent de la société Asinco (SAS) au Conseil d'administration de la société FIGEAC [Financement Gestion Administration et Contrôle] (SA) ;
 - Directeur des activités immobilières et expansion de Casino, membre du Comité Exécutif Groupe* ;
 - Représentant permanent de la société SCI Proximo, Administrateur de la société AEW Immo commercial* (SPICAV) ;
 - Principal Directeur de la société Servicios Cativen (Venezuela).

• **Hors du Groupe Casino**

- Membre du Conseil de surveillance de la société Viveo Group (SA) ;
- Mandataire au sein de la société Viveo (EURL) ;
- Administrateur de la société SAS Santoline.

3. Direction générale

Les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général ont été dissociées par le Conseil d'administration du 10 juillet 2008. Le directeur général est nommé pour 3 ans. Monsieur Yves DESJACQUES assure la fonction de Président du conseil d'administration depuis le 19 octobre 2012. Madame Virginie AUBAGNAC a été désignée en qualité de directeur général par décision du conseil d'administration en date du 17 juin 2011. Le conseil d'administration du 19 octobre 2012 a confirmé Madame AUBAGNAC dans sa fonction de Directeur général pour la durée de son mandat d'administrateur.

Limitation des pouvoirs du Directeur général

Le Directeur Général est, conformément à l'article L.225-56 du Code de Commerce, investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi réserve expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la société à l'égard des tiers.

Toutefois le conseil d'administration du 19 octobre 2012 a décidé de maintenir les limitations de pouvoirs et autorisations relatives à certaines opérations de gestion en fonction de leur nature ou de leur montant. Ces limitations sont détaillées dans le rapport du président.

4. Rémunération des dirigeants

Depuis le 10 juillet 2008, date à laquelle CASINO, GUICHARD PERRACHON a pris le contrôle de la société INTEXA, le Président du Conseil d'administration et le Directeur général exercent leurs fonctions au sein de la société INTEXA en leur qualité de collaborateurs du groupe Casino et ne perçoivent ni rémunération, ni avantages, ni jetons de présence de la société INTEXA, ni des deux sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-16 du Code de Commerces.

Conformément à l'article L 225-102-1 du code de Commerce, les dirigeants et mandataires sociaux de la société peuvent percevoir des rémunérations et avantages de toute nature de la société Casino, Guichard-Perrachon, actionnaire majoritaire qui contrôle la société Intexa ainsi qu'il est défini ci-dessous :

Tableau synthétique des rémunérations des dirigeants

(Rémunérations, options et actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux en lien avec les mandats et ou fonctions par la société Intexa, les filiales qu'elle contrôle et la société qui la contrôle)

Yves Desjacques, Président du Conseil d'administration (à compter du 19 octobre 2012)	Exercice 2011	Exercice 2012
Rémunérations dues au titre de l'exercice(1)	661 458 €	733 811* €

(1) il s'agit des rémunérations attribuées et versées par la société Casino, Guichard-Perrachon en contrepartie de sa fonction de directeur des ressources humaines du groupe Casino.

*hors prime exceptionnelle de 42000 euros.

Jacques Ehrmann, Président du Conseil d'administration (jusqu'au 19 octobre 2012)	Exercice 2011	Exercice 2012
Rémunérations dues au titre de l'exercice(1)	716 587 €	529 394 €

(1) il s'agit des rémunérations attribuées et versées par la société Casino, Guichard-Perrachon en contrepartie de sa fonction de directeur des activités immobilières et expansion du groupe, salarié de Casino,, Guichard-Perrachon .

Virginie AUBAGNAC, Directeur général	Exercice 2011	Exercice 2012
- Rémunérations dues au titre de l'exercice	néant	néant

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

La société Intexa n'a versé à Madame Virginie AUBAGNAC – nommée en juin 2011 - aucune rémunération au titre de ses fonctions de Directeur Général au cours et au titre des exercices 2011 et 2012. Aucune rémunération n'avait été versée au cours et au titre des exercices 2010 à son prédécesseur.

(en euros)	Exercice 2011		Exercice 2012	
	Montants dus	Montants dus	Montants dus	Montants dus
Rémunération fixe	0	0	0	0
Rémunération variable	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0

5. Rémunération des autres mandataires sociaux

Les autres mandataires sociaux ont perçu des rémunérations versées par la société Casino, Guichard-Perrachon en leur qualité de salarié du groupe Casino :

	Autres rémunérations 2011 ⁽¹⁾	Autres rémunérations 2012 ⁽¹⁾
Jacques Galvani	néant	néant
Daniel Marque*	néant	néant
Vincent Rebillard**	néant	néant

(1) Il s'agit des rémunérations et avantages de toute nature versés par la société Casino, Guichard-Perrachon.

* Monsieur Daniel Marque a été désigné en qualité de représentant permanent de la société Casino, Guichard-Perrachon, le 31 décembre 2012 en remplacement de Monsieur Antoine Giscard d'Estaing.

** Monsieur Vincent Rebillard a été désigné en qualité de représentant permanent de la société Messidor SNC le 19 octobre 2012, en remplacement de Monsieur Yves Desjacques.

6. Opérations des dirigeants et des personnes liées à l'article L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier sur les titres de la société

Conformément aux dispositions de l'article 223-22 du règlement Général de l'Autorité des marchés Financiers, nous vous informons qu'aucune opération n'a été réalisée par les dirigeants ou les personnes mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier sur les titres de la société au cours de l'exercice 2012.

7. Commissaires aux comptes

La société INTEXA, étant soumise à la publication de comptes consolidés au titre de l'exercice 2012, possède deux commissaires aux comptes titulaires et deux commissaires aux comptes suppléants :

Commissaires aux comptes titulaires :

– **Ernst & Young et Autres (Associé signataire : Sylvain Lauria depuis l'exercice 2010)**
Fin de mandat : lors de l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013
Date du premier mandat : AGOE du 10 juillet 2008

– **-Cabinet Deloitte & Associés (Associé signataire : Gérard Badin)**
Fin de mandat : lors de l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016
Date du premier mandat : AGOE du 17 juin 2011

Commissaires aux comptes suppléants

– **Cabinet Auditex (suppléant d'Ernst & Young et Autres)**

Fin de mandat : lors de l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Date du premier mandat : AGOE du 10 juillet 2008

– **Cabinet Beas (suppléant du cabinet Deloitte & Associés)**

Fin de mandat : lors de l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Date du premier mandat : AGOE du 17 juin 2011

Ces commissaires aux comptes sont aussi co-commissaires aux comptes titulaires et suppléants de la société contrôlant INTEXA.

Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le groupe

Exercices couverts (a) : 31/12/2012 et 31/12/2011

	Ernst & Young et Autres				Deloitte & Associés			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés ^(b)	10 250	10 000	100%	100%	10 250	5.100	100%	100%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission de Commissaires aux comptes ^(c)	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant
Sous-total	10 250	10 000	100%	100%	10 250	5 100	100 %	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement ^(d)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	néant
Sous-total	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	10 250	10 000	100%	100%	10 250	5 100	100%	100%

(a) Concernant la période considérée, il s'agit des prestations effectuées au titre d'un exercice comptable prises en charge au compte de résultat.

(b) Y compris les prestations des experts indépendants ou membres du réseau des Commissaires aux comptes, auxquels ceux-ci ont recours dans le cadre de la certification des comptes.

(c) Cette rubrique reprend les diligences et prestations directement liées rendues à l'émetteur ou à ses filiales :
 - par les Commissaires aux comptes dans le respect des dispositions de l'article 10 du Code de déontologie,
 - par un membre du réseau dans le respect des dispositions des articles 23 et 24 du Code de déontologie.

(d) Il s'agit des prestations hors audit rendues, dans le respect des dispositions de l'article 24 du Code de déontologie, par un membre du réseau aux filiales de l'émetteur dont les comptes sont certifiés.

TABLEAU RESULTAT DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Natures et rubriques	2012	2011	2010	2009	2008
Situation financière en fin d'exercice (en euros)					
Capital social	1 619 200	1 619 200	1 619 200	1 619 200	1 619 200
Nbre d'actions émises	1 012 000	1 012 000	1 012 000	1 012 000	1 012 000
Résultat global des opérations effectives (en euros)					
Chiffre d'affaires HT	0	0	0	0	739 581
Bénéfice avant impôts, participation des salariés, amortissements & provisions	-55 942	-9 592	13 528	- 8 265	1 805 698
Impôt sur les bénéfices	0	0	0	0	0
Résultat comptable après impôts, participation des salariés, amortissements & provisions	-55 942	-9 592	13 528	- 8 265	1 642 925
Dividendes versés	0	0	0	0	0
Résultat par action (en Euro)					
Bénéfice avant impôts, participation des salariés, amortissements & provisions	0	0	0	0	2
Résultat comptable après impôts, participation des salariés, amortissements & provisions	0	0	0	0	2
Personnel					
Effectif moyen des salariés de l'exercice	0	0	0	0	15
Montant de la masse salariale	0	0	0	0	149 231
Cotisations sociales et avantages sociaux	0	0	0	0	62 383

RAPPORT DU PRESIDENT

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le présent rapport a été établi par le Président du Conseil d'administration.

Ce rapport a pour objet de présenter la gouvernance appliquée au sein du conseil d'administration et de la direction générale ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

Ce rapport joint au rapport de gestion sur l'activité de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2012, a été approuvé par le Conseil d'administration et mis à la disposition des actionnaires préalablement à la tenue de l'Assemblée générale annuelle.

Il a également fait l'objet de la part des Commissaires aux comptes, en vertu de l'article L.225-235 du Code de Commerce, d'un rapport sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et d'une attestation quant à l'établissement des autres informations requises.

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE - PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

I. Code de gouvernement d'entreprise

Dans la continuité de la démarche de bonne gouvernance poursuivie par la société, le Conseil d'administration en date du 15 décembre 2008 a décidé d'adhérer aux nouvelles recommandations de l'AFEP et du MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, en particulier en vue de l'élaboration du présent rapport.

II. Conseil d'Administration

1. Composition du Conseil d'Administration

La composition du conseil d'administration est présentée dans la partie « gouvernement d'entreprise » du rapport de gestion.

Notre conseil d'administration était composé depuis le 10 juillet 2008 de 4 administrateurs représentants du groupe Casino, compte tenu de la situation de contrôle de la société par la société CASINO, GUICHARD-PERRACHON à hauteur de plus de 97 % du capital et de l'absence d'activité commerciale. Depuis le 17 juin 2011, le nombre de représentants du groupe Casino est de 5, la société ayant repris une activité dans le domaine de l'énergie photovoltaïque.

Par ailleurs, la société INTEXA appartient au groupe Casino qui veille à la bonne application de la gouvernance d'entreprise et en particulier du code de gouvernement d'entreprise par ses filiales cotées opérationnelles.

2. Conditions de préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration

Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration sont définies par la loi et les statuts de la société.

3. Modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'administration

Les fonctions précédemment unifiées de Président du Conseil d'administration et de Directeur général ont été dissociées par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 10 juillet 2008 : Monsieur Yves DESJACQUES assure la fonction de Président du Conseil d'administration depuis le 19 octobre 2012, suite à la démission de Monsieur Jacques EHRMANN de ses mandats d'administrateur et de Président du conseil d'administration. Madame Virginie AUBAGNAC a été désignée par le Conseil d'administration du 17 juin 2011 en qualité de directeur général et confirmée dans sa fonction lors du conseil d'administration du 19 octobre 2012. Le directeur général est nommé pour 3 ans.

L'organisation et le fonctionnement du Conseil d'administration sont définis par la loi et les statuts de la société ainsi que par le règlement intérieur de la société qui permet la participation des administrateurs aux séances du Conseil par visioconférence et tout autre moyen de télécommunication.

Aucun comité n'a été mis en place au sein du conseil.

4. Attributions et missions du Conseil d'administration et de son Président

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-35 du Code de commerce, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il opère également les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns.

Le Conseil d'administration procède notamment à l'examen et à l'arrêté des comptes annuels et semestriels, ainsi qu'à la présentation des rapports sur l'activité et les résultats de la société; il arrête les documents prévisionnels de gestion. Il fixe, le cas échéant, les rémunérations des dirigeants.

Au sein du Conseil d'administration, le Président en organise et dirige les travaux dont il rend compte à l'Assemblée générale des actionnaires.

A cet égard, il convoque les réunions du Conseil d'administration, en établit l'ordre du jour et le procès-verbal de chacune des réunions. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Pouvoirs du Directeur Général

Le Directeur Général est, conformément à l'article L.225-56 du Code de Commerce, investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi réserve expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la société à l'égard des tiers. Toutefois, à titre de mesure d'ordre interne, le conseil d'administration peut décider de limiter les pouvoirs du directeur général.

Ainsi le Directeur général ne peut effectuer sans l'autorisation préalable du conseil d'administration :

- toute opération susceptible d'affecter la stratégie de la Société et des sociétés qu'elle contrôle, leur structure financière ou leur périmètre d'activité, en particulier conclure ou résilier tout accord de nature à engager, de manière significative, l'avenir de la Société et/ou de ses filiales ;
- toute opération ou engagement lorsqu'elle ou il dépasserait un montant supérieur à quatre cent mille (400 000) euros et notamment :
 - toute souscription et tout achat de valeurs mobilières, toute prise de participation immédiate ou différée dans tout groupement ou société, de droit ou de fait ; toute cession, totale ou partielle, de participations ou de valeurs mobilières ;
 - toute acquisition ou cession de créances, de droits au bail ou autres valeurs incorporelles ;
 - tout apport ou échange, avec ou sans soulte, portant sur des biens, droits, titres ou valeurs ;
 - toute acquisition ou cessions de biens ou droits immobiliers ;
 - toute émission de valeurs mobilières par les sociétés contrôlées directement ou indirectement ;
 - tout acte en vue de consentir ou d'obtenir tout prêt, emprunt, crédit ou avance de trésorerie ;
 - toute transaction et tout compromis, en cas de litige.

Toutefois, le seuil de quatre cent mille euros ne s'appliquerait pas aux opérations internes au groupe Intexa.

5. Activité du Conseil d'administration

En 2012, le Conseil d'administration s'est réuni 3 fois.

- Le 6 avril 2012 : il a arrêté les comptes sociaux et consolidés 2011, les différents rapports et résolutions présentées à l'assemblée générale ordinaire réunie le 25 mai 2012 ;
- Le 23 juillet 2012 : il a arrêté les comptes au 30 juin 2012 et établi le rapport d'activité semestrielle de la société
- Le 19 octobre 2012 : il a pris acte de la démission de Monsieur Jacques Ehrmann de ses fonctions d'administrateur et statué sur la dissociation des fonctions de président et de Directeur général ; ainsi, il a nommé Monsieur Yves Desjacques président du conseil d'administration, confirmé Madame Virginie Aubagnac en qualité de Directeur général et maintenu les limitations de pouvoirs de la Direction générale.

6. Comités techniques

Le Conseil d'administration n'est assisté d'aucun comité technique.

7. Modalités de détermination des rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux

Depuis le 10 juillet 2008, date à laquelle la CASINO, GUICHARD PERRACHON détient plus de 97 % du capital de la société, le président du conseil d'administration et le Directeur général exercent leurs fonctions au sein de la société INTEXA en leur qualité de collaborateurs du groupe Casino et ne perçoivent ni rémunération, ni avantages, ni jetons de présence de la société INTEXA.

8. Informations des membres du Conseil d'administration

Le Président ou le Directeur général est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

A ce titre, les éléments indispensables à l'examen des points sur lesquels est appelé à débattre le Conseil d'administration sont communiqués aux membres du Conseil d'administration préalablement à la réunion du Conseil.

Informations privilégiées

En application des dispositions visées par les articles L.621-18-4 du Code monétaire et financier et les articles 223-27 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés Financiers – AMF et résultant de la directive européenne « Abus de marché » en matière d'obligations d'abstention visant les informations privilégiés, les administrateurs ont été inscrits sur la liste des initiés permanents établie par la société.

La société a informé, conformément à l'article 223-30 du règlement général de l'Autorité des marchés Financiers – AMF, les personnes concernées de leur inscription sur la liste, des règles applicables à la détention, à la communication et à l'exploitation d'une information privilégiée et des sanctions encourues en cas de violation de ces règles.

PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales sont précisées aux articles 25 et suivants des statuts de la Société.

ÉLEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

La structure du capital de la Société est indiquée dans le rapport de gestion.

Il n'existe pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions, ni de conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions, ni d'accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.

La Société n'a pas émis de titres comportant des droits de contrôle spéciaux et il n'existe pas de mécanisme de contrôle prévu dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier.

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration, ainsi qu'à la modification des statuts de la société sont précisées aux articles 14 à 16 et 30 des statuts.

Les pouvoirs du conseil d'administration sont décrits dans les statuts.

Aucun accord susceptible d'être modifié ou prenant fin en cas de changement de contrôle n'a été conclu par la Société.

Par ailleurs, il n'existe pas d'accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

PROCEDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne d'Intexa sont élaborés à partir du cadre de référence de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Le présent rapport a été présenté, pour examen et avis, à la Direction générale, et soumis, conformément à la loi portant "Diverses Dispositions d'Adaptation du droit des sociétés au droit Communautaire du 3 juillet 2008", pour approbation au Conseil d'administration de la société Intexa.

1 : Périmètre de la gestion des risques et du contrôle interne

Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne d'Intexa tels qu'ils sont décrits dans le présent rapport sont ceux applicables à la société-mère et à ses filiales contrôlées au sens du Code de Commerce, en application du cadre de référence de l'AMF. Comme le précise ce dernier, les dispositifs sont adaptés aux caractéristiques propres de chacune des sociétés et aux relations entre la société-mère et ses filiales.

2 : Acteurs de la gestion des risques et du contrôle interne

La Direction générale d'Intexa et de ses filiales contrôlées a la charge de définir, concevoir et mettre en œuvre les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne. Ces tâches sont effectuées sous l'autorité de la maison-mère d'Intexa, Casino Guichard-Perrachon, qui détient 97,91% du capital d'Intexa au 31 décembre 2012, et assure l'ensemble des fonctions support d'Intexa.

Les collaborateurs ont pour mission de faire fonctionner les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne et de travailler à leur amélioration continue.

3 : Limites de la gestion des risques et du contrôle interne

Comme le souligne le cadre de référence de l'AMF, les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne ne peuvent pas fournir une garantie absolue que les objectifs de la société seront atteints. Il existe en effet des limites inhérentes à tout système, qui peuvent résulter de nombreux facteurs endogènes et exogènes.

4 : Principes généraux de gestion des risques

4.1 : Définition de la gestion des risques

Le dispositif de gestion des risques du groupe Intexa, intégré dans celui du groupe Casino, comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés aux caractéristiques du Groupe. Ce dispositif vise à permettre aux dirigeants sinon de faire disparaître ces risques, du moins de les maintenir à un niveau acceptable pour la Société.

4.2 : Objectifs de la gestion des risques

La gestion des risques vise plus particulièrement à contribuer à :

- créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation de la Société ;
- sécuriser la prise de décision et les processus de la Société pour favoriser l'atteinte des objectifs ;
- favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de la Société ;
- mobiliser les collaborateurs autour d'une vision commune des principaux risques.

5 : Principes généraux de contrôle interne

5.1 : Définition du contrôle interne

Le contrôle interne est, au sein d'Intexa, un dispositif défini et mis en œuvre sous la responsabilité de la Société-mère, Casino Guichard-Perrachon, lui permettant de contribuer à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

5.2 : Objectifs du contrôle interne

Il vise plus particulièrement à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction générale ;
- le bon fonctionnement des processus notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières.

5.3 : Dispositif de contrôle interne

Le contrôle interne d'Intexa est exercé par sa maison-mère, Casino Guichard-Perrachon, qui assure l'ensemble des fonctions supports, et notamment les fonctions juridique, comptable, fiscale, la communication financière et les systèmes d'information, construits sur les standards et référentiels de la profession. Le contrôle interne des activités métiers d'Intexa est également mis en œuvre avec le support de différentes sociétés du groupe Casino.

Dans l'exercice de leur fonction, les Commissaires aux comptes sont également appelés à prendre connaissance de l'organisation et du fonctionnement des procédures de contrôle interne en application, à présenter leurs observations,

le cas échéant, sur la description donnée sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et à attester l'établissement des autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce. Le présent rapport du Président sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques a fait l'objet, à ces fins, d'une relecture par l'Audit externe.

6 : Le contrôle interne relatif à l'information comptable et financière publiée

Le contrôle interne comptable et financier vise plus particulièrement à assurer :

- la conformité des informations comptables et financières publiées avec les règles applicables ;
- l'application des instructions et orientations fixées par la Direction générale au titre de ces informations ;
- la fiabilité des informations diffusées et utilisées en interne à des fins de pilotage ou de contrôle dans la mesure où elles concourent à l'élaboration de l'information comptable et financière publiée ;
- la fiabilité des comptes publiés et celle des autres informations communiquées au marché ;
- la préservation des actifs ;
- la prévention et la détection des fraudes et irrégularités comptables et financières, dans la mesure du possible.

Le périmètre du contrôle interne comptable et financier, décrit ci-après, comprend la Société mère Intexa et les sociétés intégrées dans ses comptes consolidés.

Conformément aux dispositions légales, la société Intexa dispose d'un collège de deux Commissaires aux comptes, mandatés en 2008 et 2011. Dans le cadre de leur mission, ils s'assurent que les comptes annuels sont réguliers et sincères au regard des règles et principes comptables, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et patrimoniale en fin d'exercice.

Les données financières utilisées en communication financière sont préparées et validées par les services de comptabilité et de contrôle de gestion, préalablement à leur publication.

Les services juridiques et comptables du groupe Casino contribuent en outre à la réalisation du rapport financier annuel de l'entité.

7 : Conclusion

L'objectif d'Intexa est de continuer à optimiser ses dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne, en s'appuyant sur l'expertise de sa maison-mère, Casino Guichard-Perrachon, ces dispositifs s'inscrivant dans un processus d'amélioration continue, visant à assurer la mise en œuvre des meilleures pratiques en la matière.

**Rapport des commissaires aux comptes,
établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce,
sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Intexa**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Intexa et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Villeurbanne et Lyon, le 30 avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES
Gérard BADIN

ERNST & YOUNG et Autres
Sylvain LAURIA

Comptes consolidés

- **Etats financiers**
- **Notes aux comptes consolidés**

ETATS FINANCIERS

Compte de résultat consolidé

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2012 et 2011

en milliers d'euros	notes	2012	2011
Chiffre d'affaires, hors taxes		243	60
Coûts des ventes	4	(107)	(22)
Frais généraux et administratifs	4	(44)	(32)
Résultat opérationnel courant		92	7
Autres charges opérationnelles	5	(18)	(21)
Résultat opérationnel		74	(14)
Autres produits financiers	6	3	19
Autres charges financières	6	(3)	(1)
Résultat avant impôt		74	4
Charge d'impôt	7	(44)	(11)
Résultat net de l'ensemble consolidé		30	(7)
dont, part du Groupe		30	(7)
dont, intérêts minoritaires		-	-

Résultat par action

en euros	notes	2012	2011
De l'ensemble consolidé, part du Groupe de base	8	0,03	(0,01)
dilué		0,03	(0,01)

Etat consolidé des produits et des charges comptabilisés

en milliers d'euros	2012	2011
Résultat net de l'exercice	30	(7)
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres, nets d'impôt	-	-
Total des produits et charges comptabilisés sur la période, nets d'impôts	30	(7)
Dont part du Groupe	30	(7)
Dont part des minoritaires	-	-

Bilan consolidé

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2012 et 2011

ACTIFS	notes	2012	2011
en milliers d'euros			
Goodwill	9	730	730
Immobilisations corporelles	10	1 417	1 477
Actifs non courants		2 147	2 207
Créances clients		4	72
Autres actifs courants	11	30	318
Compte courant Casino, Guichard-Perrachon	12	9	18
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	-	2
Actifs courants		43	410
TOTAL ACTIFS		2 190	2 617
PASSIFS			
en milliers d'euros			
Capital social		1 619	1 619
Primes, litres auto-détenus et autres réserves		423	430
Résultat part du Groupe		30	(7)
Capitaux propres part du Groupe		2 072	2 042
Intérêts minoritaires		-	-
Capitaux propres	13	2 072	2 042
Passifs d'impôt différés	7	42	11
Passifs non courants		42	11
Provisions courantes	5	18	-
Dettes fournisseurs		13	10
Autres dettes courantes	14	45	19
Compte courant Casino, Guichard-Perrachon	12	-	535
Passifs courants		76	564
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		2 190	2 617

Etat consolidé des flux de trésorerie

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2012 et 2011

en milliers d'euros	2012	2011
Résultat net, part du Groupe	30	(7)
Intérêts minoritaires	-	-
Résultat de l'ensemble consolidé	30	(7)
Dotations aux amortissements et provisions	94	22
Amortissements, provisions et autres éléments non décaissables	94	22
Capacité d'Autofinancement (CAF)	124	14
Charge d'impôt (y compris différé)	44	11
CAF avant coût de l'endettement financier net et impôt	168	26
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	358	(358)
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	524	(332)
Décaissements liés aux acquisitions :		
▪ d'immobilisations corporelles, incorporelles et immeubles de placement	-	(1 499)
Incidence des variations de périmètre avec changement de contrôle ou avec des participations ne donnant pas le contrôle	-	(729)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-	(2 228)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	-	-
Variation de trésorerie	524	(2 560)
Trésorerie et équivalent de trésorerie nets d'ouverture	12 (515)	2 045
Trésorerie et équivalent de trésorerie nets de clôture	12 9	(515)
Dont : <i>Compte courant Casino, Guichard-Perrachon de trésorerie</i>	9	(517)
	-	2

Etat de variation des capitaux propres consolidés

En milliers d'euros (avant affectation du résultat)	Capital	Réserves liées au capital (i)	Réserves et résultats consolidés	Capitaux propres Part du Groupe (ii)	Intérêts minoritaires	Capitaux propres Totaux
Au 1^{er} janvier 2011	1 619	108	322	2 049	-	2 049
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	(7)	(7)	-	(7)
Total des produits et charges comptabilisés	-	-	(7)	(7)	-	(7)
Au 31 décembre 2011	1 619	108	314	2 042	-	2 042
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	30	30	-	30
Total des produits et charges comptabilisés	-	-	30	30	-	30
Au 31 décembre 2012	1 619	108	344	2 072	-	2 072

(i) Réserves liées au capital = primes d'émissions, prime d'apport, primes de fusions, réserves légales

(ii) Attribuable aux actionnaires d'Inlexa

NOTES AUX COMPTES

Informations relatives au Groupe Intexa

Intexa est une société anonyme de droit français, cotée au NYSE Euronext Paris, compartiment C. La Société et ses filiales sont ci-après dénommées « le Groupe » ou « le groupe Intexa ». Le siège social de la Société est situé à Saint-Etienne 1, Esplanade de France 42 008 Saint-Etienne.

La société et ses filiales sont ci-après dénommées « le Groupe » ou « le groupe Intexa ».

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2012 reflètent la situation comptable de la Société et de ses filiales.

En date du 17 avril 2013, le Conseil d'administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés d'Intexa pour l'exercice 2012.

Note 1 Principes et méthodes comptables

1.1 Référentiel

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du groupe Intexa sont établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) telles qu'adoptées par l'Union Européenne à la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration qui sont applicables au 31 décembre 2012.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne à l'adresse suivante (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés, après prise en compte, ou à l'exception des nouvelles normes et interprétations décrites ci-dessous.

1.1.1 Normes, amendement de normes et interprétations applicables à partir de l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2012

- Amendement IFRS 7 « Instruments financiers » : informations à fournir dans le cadre de transferts d'actifs financiers ;
- Amendement IAS 12 – Impôt différé : recouvrement des actifs sous-jacents

L'amendement IFRS 7 ne vise que la nature et l'étendue de l'information à produire sur les opérations de cessions d'actifs financiers que celles-ci soient « déconsolidantes » ou non. Cet amendement n'a pas eu d'incidence significative sur les résultats et la situation financière du Groupe. L'amendement IAS 12 n'a pas eu non plus d'impact significatif sur les états financiers

1.1.2 Normes et interprétations publiées mais non encore entrées en vigueur

TEXTE ADOPTE PAR L'UNION EUROPEENNE A LA DATE DE CLOTURE

Les normes, amendements de normes et interprétations, publiées par l'IASB et présentées ci-dessous sont applicables majoritairement aux périodes annuelles ouvertes postérieurement au 1^{er} janvier 2013. Leur date d'application coïncide avec celle de l'IASB :

- Amendement IAS 1 – Présentation des états financiers ;
- Amendement IAS 19 – Avantages du personnel ;

- Amendement IFRS 7 – Présentation – Compensation des actifs et passifs financiers;
- Amendement IAS 32 – Compensation des actifs et passifs financiers (applicable aux périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014).

L'Union Européenne a fixé une date d'application obligatoire pour les normes suivantes aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014 contre le 1^{er} janvier 2013 fixée par l'IASB :

- IFRS 10 – Etats financiers consolidés ;
- IFRS 11 – Accords conjoints ;
- IFRS 12 – Information à fournir sur les participations dans les autres entités ;
- IFRS 13 – Evaluation de la juste valeur ;
- IAS 27 révisée – États financiers individuels;
- IAS 28 révisée – Participations dans les entreprises associées et coentreprises ;

Le Groupe n'a appliqué aucun de ces nouveaux amendements ou nouvelles normes par anticipation et est en cours d'appréciation des impacts consécutifs à leur première application, notamment ceux relatifs aux normes IFRS 10 sur le périmètre de consolidation et IFRS 11 qui supprime la consolidation par intégration proportionnelle des coentreprises.

L'application d'IFRS 11 entraînera la décomptabilisation de la quote-part des actifs (y compris le goodwill) et des passifs de la totalité des entités en contrôle conjoint du Groupe puis leur comptabilisation en mise en équivalence. En termes de compte de résultat, une quote-part de résultat sera présentée sur la ligne « quote-part de résultat net des entreprises associées » en remplacement des produits et des charges présentés en détail à hauteur du pourcentage d'intégration de chaque entité en co-contrôle.

L'application d'IFRS 11 sera sans effets sur les comptes consolidés du Groupe car aucune société n'est consolidée par intégration proportionnelle.

TEXTES NON ADOPTES PAR L'UNION EUROPEENNE A LA DATE DE CLOTURE

Sous réserve de leur adoption définitive par l'Union européenne, les normes, amendements de normes et interprétations, publiées par l'IASB et présentées ci-dessous sont applicables majoritairement aux périodes annuelles ouvertes postérieurement au 1^{er} janvier 2013 :

- IFRS 9 – Instruments financiers : classifications et évaluations et amendements subséquents à IFRS 9 et IFRS 7;
- Amendements IFRS 10, 11 et 12 : dispositions transitoires (applicable aux périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013) et entités d'investissement (applicable aux périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014) ;
- Améliorations annuelles des normes IFRS (17 mai 2012).

Le Groupe n'a appliqué aucune de ces nouvelles normes, amendements ou par anticipation et est en cours d'appréciation des impacts consécutifs à la première application de ces nouveaux textes.

1.2 Bases de préparation et de présentation des comptes consolidés

1.2.1 Bases d'évaluation

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros. Les montants indiqués dans les états financiers consolidés sont arrondis au millier le plus proche et comprennent des données individuellement arrondies. Les calculs arithmétiques effectués sur la base des éléments arrondis peuvent présenter des divergences avec les agrégats ou sous-totaux affichés.

Ils sont préparés sur la base du coût historique.

1.3 Principales méthodes comptables

1.3.1 Périmètre et méthodes de consolidation

Les filiales, les co-entreprises et les entreprises associées placées sous le contrôle direct ou indirect de la société mère ou sur lesquelles cette dernière exerce un contrôle, un co-contrôle ou une influence notable, sont retenues dans le périmètre de consolidation.

Filiales

Les filiales sont des entreprises contrôlées par le Groupe. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci.

Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister. Les filiales, quel que soit le pourcentage de détention, sont consolidées dans le bilan du Groupe selon la méthode de l'intégration globale.

Co-entreprises

Les co-entreprises sont les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint, c'est-à-dire dont il partage le contrôle des activités économiques en vertu d'un accord contractuel. Les co-entreprises sont comptabilisées dans le bilan consolidé selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont celles dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, mais dont il n'a pas le contrôle. Les entreprises associées sont comptabilisées dans le bilan consolidé selon la méthode de la mise en équivalence. Le goodwill lié à ces entités est inclus dans la valeur comptable de la participation.

1.3.2 Regroupement d'entreprises

En application d'IFRS 3 révisée, la contrepartie transférée (prix d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les coûts directement attribuables à la prise de contrôle sont comptabilisés « Autres charges opérationnelles ».

Tout excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise donne lieu à la comptabilisation d'un goodwill. A la date de prise de contrôle et pour chaque regroupement, le Groupe a la possibilité d'opter soit pour un goodwill partiel (se limitant à la quote-part acquise par le Groupe) soit pour un goodwill complet. Dans le cas d'une option pour la méthode du goodwill complet, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur et le Groupe comptabilise un goodwill sur l'intégralité des actifs et passifs identifiables.

1.3.3 Date de clôture

Les sociétés du périmètre de consolidation clôturent leurs comptes au 31 décembre.

1.3.4 Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes bilantiels et les produits et charges résultant des transactions intragroupe sont éliminées lors de la préparation des états financiers consolidés.

1.3.5 Goodwill

A la date d'acquisition, le goodwill est évalué conformément à la note 1.3.2. Le goodwill est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie ou groupes d'unités génératrices de trésorerie qui bénéficient des effets du regroupement et en fonction du niveau auquel la Direction suit en interne la rentabilité de l'investissement. Les goodwill ne sont pas amortis. Ils font l'objet de tests de dépréciation chaque année ou plus fréquemment quand des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'ils peuvent s'être dépréciés. Toute dépréciation constatée est irréversible. Les modalités des tests de dépréciation retenues par le Groupe sont décrites au paragraphe "Dépréciation des actifs non courants" ci-après. Les goodwill négatifs sont comptabilisés directement en résultat de l'exercice d'acquisition, après vérification de la correcte identification et évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis.

1.3.6 Dépréciation des actifs non courants

La norme IAS 36 définit les procédures qu'une entreprise doit appliquer pour s'assurer que la valeur nette comptable de ses actifs n'excède pas leur valeur recouvrable, c'est-à-dire le montant qui sera recouvré par leur utilisation ou leur vente.

En dehors du goodwill qui fait l'objet d'un test annuel systématique de dépréciation, la valeur recouvrable d'un actif est estimée chaque fois qu'il existe un indice montrant que cet actif a pu perdre de sa valeur. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Elle est estimée pour chaque actif isolé. Si cela n'est pas possible, les actifs sont regroupés en groupe d'UGT pour lequel la valeur recouvrable est alors déterminée.

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées en charges dans les "Autres produits et charges opérationnels".

Une perte de valeur comptabilisée les années précédentes est reprise si, et seulement si, il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Cependant, la valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur ne peut excéder la valeur comptable qui aurait été déterminée, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes. Une perte de valeur comptabilisée sur un goodwill n'est jamais reprise.

1.3.7 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles.

Les dépenses ultérieures sont comptabilisées à l'actif si elles satisfont aux critères de reconnaissance d'IAS 16. Ces critères sont appréciés avant l'engagement de la dépense.

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains (non amortissables), font l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée d'utilité attendue pour chaque catégorie de biens, avec une valeur résiduelle généralement nulle :

Nature des biens	Durée d'amortissement (en années)
Centrale photovoltaïque	20

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou dès lors qu'il n'est plus attendu aucun avantage économique futur de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est enregistré en résultat (autres produits et charges opérationnels), au cours de l'exercice de décomptabilisation.

1.3.8 Capitaux propres

Instruments de capitaux propres et instruments composés

Le classement en capitaux propres dépend de l'analyse spécifique des caractéristiques de chaque instrument émis par le Groupe. Un instrument est considéré comme un instrument de capitaux propres si les deux conditions suivantes sont réunies : (i) l'instrument n'inclut aucune obligation contractuelle de remettre à une autre entité de la trésorerie ou un autre actif financier, ou d'échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables à l'entité et (ii) dans le cas d'un instrument qui sera ou pourra être réglé en instruments de capitaux propres, il s'agit d'un instrument non dérivé qui n'inclut aucune obligation contractuelle de livrer un nombre variable d'instruments représentatifs de nos capitaux propres, ou d'un dérivé qui ne sera réglé qu'au moyen d'un échange d'un montant fixé de trésorerie ou d'un autre actif financier contre un nombre fixé de nos instruments de capitaux propres.

Ainsi, un instrument dont le remboursement est à l'initiative du Groupe et dont la rémunération est subordonnée au versement d'un dividende est classé en capitaux propres.

1.3.9 Coût des ventes

Les « coûts des ventes » sont composés des coûts supportés par les centrales photovoltaïques.

1.3.10 Frais généraux et administratifs

Les « Frais généraux et administratifs » sont composés des différents frais de gestion des entités.

1.3.11 Autres produits et charges opérationnels

Cette rubrique enregistre les effets de deux types d'éléments :

- les éléments majeurs intervenus pendant la période comptable qui sont de nature à fausser la lecture de la performance de l'activité récurrente de l'entreprise. Il s'agit de produits et charges en nombre limité, inhabituels, anormaux ou peu fréquents et de montants significatifs ;
- les éléments qui par nature ne rentrent pas dans l'appréciation de la performance opérationnelle courante des « business units » tels que les pertes de valeur d'actifs non courants, les cessions d'actifs non courants et les incidences de l'application des normes IFRS 3R et IAS 27R.

1.3.12 Autres produits et charges financiers

Sont compris notamment dans cette rubrique les intérêts sur les comptes courants d'associés.

1.3.13 Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices correspond au cumul des impôts exigibles des différentes sociétés du Groupe, corrigés de la fiscalité différée.

La fiscalité différée correspond à l'impôt calculé et jugé récupérable s'agissant des éléments d'actif, sur les décalages temporaires d'imposition, les reports fiscaux déficitaires et certains retraitements de consolidation.

Les impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilantielle et, conformément à IAS 12, ils ne sont pas actualisés. Le montant d'impôt ainsi déterminé est, le cas échéant, influencé par la variation de la créance ou de la dette que provoque le changement du taux d'impôt sur les sociétés d'une année sur l'autre (méthode du "report variable").

1.3.14 Résultat par action

Le résultat par action de base est calculé sur le nombre moyen d'actions pondéré selon la date de création des actions dans l'exercice, déduction faite des actions auto-détenues. Le résultat par action dilué est calculé selon la méthode du rachat d'actions ("Treasury stock method"), qui au dénominateur, rajoute au nombre basique d'actions, le nombre d'actions potentielles qui résulteront des instruments dilutifs (bons de souscription, options, actions gratuites), déduction faite du nombre d'actions qui pourraient être rachetées au prix du marché avec les fonds recueillis de l'exercice des instruments concernés. Le prix de marché retenu correspond au cours moyen de l'action sur l'exercice.

Les instruments de capitaux propres donnant accès au capital ne sont retenus dans le calcul indiqué ci-dessus que pour autant qu'ils aient un effet dilutif sur le résultat par action.

1.3.15 Information sectorielle

L'information sectorielle reflète la vue du management et est établie sur la base du reporting interne utilisé par le Principal Décideur Opérationnel (le Président-Directeur Général) pour mettre en œuvre l'allocation des ressources et évaluer la performance du Groupe.

La Direction Générale du Groupe n'utilisant pas de découpage de l'activité pour examiner les résultats opérationnels, aucune information sectorielle n'est communiquée dans les états financiers.

A ce jour, il n'y a qu'un seul secteur géographique, le Groupe étant doté d'un portefeuille d'actifs exclusivement situés en France. Cependant, à l'avenir, le Groupe ne s'interdisant pas de procéder à des investissements hors de France, d'autres secteurs géographiques pourront être présentés.

Note 2 Faits marquants

En 2011, Intexa a acquis GreenYellow Saint André de Cubzac qui détient :

- Une centrale photovoltaïque de 405kWc, composée de membrane photovoltaïque, installée sur la toiture du centre commercial Géant Casino de St André de Cubzac, livrée le 18 septembre 2011. En 2012, la centrale photovoltaïque a produit 406 069 kWh et réalisé un chiffre d'affaires H.T. de 243 174,08 euros.

- Un projet de 1.4MWc d'ombrières photovoltaïques à installer sur le parking du même centre commercial, en contentieux avec EDF depuis 2010 sur son tarif d'achat de l'électricité d'origine photovoltaïque. En novembre 2012, EDF s'est désisté de son appel du jugement du 29 juin 2012 précisant le tarif auquel le projet est éligible, rendant ce dernier jugement définitif.

Note 3 Périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2012, le périmètre de consolidation est constitué des sociétés de droit français suivantes :

Dénomination	31 décembre 2012			31 décembre 2011		
	Méthode	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode	% d'intérêt	% de contrôle
Intexa SA	IG	Société mère	Société mère	IG	Société mère	Société mère
Green Yellow Saint André de Cubzac SNC	IG	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %
Intex Participations EURL	IG	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %

IG : Intégration globale

Note 4 Informations sur le résultat opérationnel courant

4.1 Nature de charge par fonction

en milliers d'euros	Coûts des ventes	Frais généraux et administratifs	2012
Frais de personnel	-	-	-
Autres charges	(31)	(44)	(75)
Dotations aux amortissements	(76)	-	(76)
Total	(107)	(44)	(151)

Les autres charges correspondent principalement à des dépenses d'honoraires.

en milliers d'euros	Coûts des ventes	Frais généraux et administratifs	2011
Frais de personnel	-	-	-
Autres charges	-	(32)	(32)
Dotations aux amortissements	(22)	-	(22)
Total	(22)	(32)	(53)

4.2 Amortissements

en milliers d'euros	2012	2011
Dotations aux amortissements sur immobilisations	(76)	(22)
Total des dotations aux amortissements	(76)	(22)

Note 5 Autres produits et charges opérationnels

A fin décembre 2012, les autres charges opérationnelles de (18) milliers d'euros correspondent aux provisions pour risques divers.

Les autres charges opérationnelles à fin décembre 2011 de (21) milliers d'euros correspondaient aux frais d'acquisition des titres Green Yellow Saint André de Cubzac.

Note 6 Résultat financier

A fin décembre 2012, le résultat financier est nul, à fin décembre 2011 les autres produits et charges financiers de 18 milliers d'euros correspondaient uniquement aux intérêts sur les comptes courants d'associés.

Note 7 Impôts

7.1 Charge d'impôt théorique et charge d'impôt comptabilisée

Pour les exercices 2012 et 2011, la réconciliation du taux effectif d'impôt du Groupe a été effectuée sur la base du taux d'imposition en vigueur en France, soit 34,43%, comme suit :

en milliers d'euros	2012	2011
Résultat avant impôt	74	4
Taux d'impôt théorique	34,43%	34,43%
Charge d'impôt théorique	(25)	(1)
Reconnaissance et abandon de déficits	(38)	(10)
Incidences théoriques des différences temporelles imposées à taux zéro	18	-
Charge d'impôt réelle	(44)	(11)
Taux d'impôt effectif	59,46%	-

A noter que les déficits fiscaux d'Intexa restant à reporter au 31 décembre 2012 pour 1 664 milliers d'euros ne sont pas activés. Au 31 décembre 2011 ces déficits s'élevaient à 1 626 milliers d'euros.

7.2 Impôts différés

Variation des impôts différés passifs

en milliers d'euros	2012	2011
Au 1 ^{er} janvier	11	-
(Produit) / charge de l'exercice	31	11
Au 31 décembre	42	11

Note 8 Résultat par action

8.1 Nombre d'actions

	2012	2011
Nombre dilué d'actions entrant dans le calcul		
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période		
Actions ordinaires totales	1 012 000	1 012 000
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires avant dilution	(1) 1 012 000	1 012 000
Total des actions après dilution	(2) 1 012 000	1 012 000

8.2 Résultats attribuables aux actions ordinaires

en milliers d'euros	2012	2011
Résultat net part du Groupe	30	(7)
Résultat net, part du Groupe, attribuables aux actions ordinaires	(3) 30	(7)

8.3 Résultat par action

en euros	2012	2011
Résultat de base par action, part du Groupe:		
- de l'ensemble consolidé	(3) / (1) 0,03	(0,01)
Résultat dilué par action, part du Groupe:		
- de l'ensemble consolidé	(3) / (2) 0,03	(0,01)

Note 9 Goodwill

Au 31 décembre 2011, l'acquisition de la SNC GreenYellow Saint André de Cubzac le 22 avril 2011 par Intexa pour 729 milliers d'euros a donné lieu à la comptabilisation d'un goodwill pour 730 milliers d'euros.

Un test de dépréciation a été réalisé à la clôture conformément aux règles et méthodes comptables suivies par Intexa. La valeur recouvrable a été estimée sur la base de la juste valeur, reposant notamment sur une évaluation indépendante de la centrale photovoltaïque et sur l'estimation de la valeur potentielle de revente du projet de 1.4MWe décrits à la note « faits marquants », montrant une marge significative sur la valeur nette comptable de l'unité génératrice de trésorerie. Ce test de dépréciation n'a pas conduit à comptabiliser de perte de valeur.

Note 10 Immobilisations corporelles

en milliers d'euros	2012			2011		
	Brut	Amort et perte de valeur	Net	Brut	Amort et perte de valeur	Net
Autres immobilisations	1 515	(98)	1 417	1 499	(22)	1 477
Immobilisations corporelles	1 515	(98)	1 417	1 499	(22)	1 477

Note 11 Autres actifs courants

en milliers d'euros	2012	2011
Autres créances	30	25
Comptes courants des sociétés apparentées	-	293
Autres actifs	30	318

Les autres créances comprennent essentiellement des créances fiscales.

Note 12 Trésorerie nette

en millions d'euros	2012	2011
Equivalents de trésorerie	-	-
Trésorerie	-	2
Compte courant Casino, Guichard-Perrachon	9	(517)
Trésorerie brute	9	(515)
Concours bancaires courants	-	-
Trésorerie nette	9	(515)

Note 13 Capitaux propres**13.1 Eléments sur capital social**

Au 31 décembre 2012, le capital social est identique à celui du 31 décembre 2011 et s'élève à 1 619 200 euros.

Le capital social est composé de 1 012 000 actions ordinaires émises et entièrement libérées au 31 décembre 2012. Les actions ordinaires ont une valeur nominale de 1,60 euros.

13.2 Eléments des autres capitaux propres

en milliers d'euros		2012	2011
Réserves liées au capital	(i)	108	108
Réserves consolidées	(ii)	314	322
Total des autres capitaux propres		423	430

(i) Ce sont les primes (émission, apports et fusion) de la société mère ainsi que la réserve légale

(ii) Ce compte comprend :

- les réserves de la société mère,
- les réserves contributives de chacune des filiales.

Note 14 Autres dettes

14.1 Autres dettes courantes

	2012			2011		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	19	19	-	-	-
Dettes fiscales et sociales	-	12	12	-	12	12
Dettes diverses	-	8	8	-	7	7
Comptes courants des sociétés apparentées	-	6	6	-	-	-
TOTAL	-	45	45	-	19	19

14.2 Echancier de paiement des dettes

ECHEANCIER AU 31 DECEMBRE 2012

en milliers d'euros	Valeur au bilan	Moins d'un an	De un à cinq ans	Au-delà de cinq ans
Dettes fournisseurs	13	13	-	-
Autres dettes courantes	45	45	-	-
TOTAL	58	58	-	-

ECHEANCIER AU 31 DECEMBRE 2011

en milliers d'euros	Valeur au bilan	Moins d'un an	De un à cinq ans	Au-delà de cinq ans
Dettes fournisseurs	10	10	-	-
Autres dettes courantes	19	19	-	-
TOTAL	28	28	-	-

Note 15 Juste valeur des instruments financiers

Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers

Actifs financiers

Le tableau ci-dessous fournit une comparaison de la valeur comptable des actifs financiers avec leur juste valeur.

en milliers d'euros	2012		2012	Valeur au bilan						2012		
	Valeur comptable au bilan (A)	Actifs non financiers (B)		Valeur des actifs financiers (A-B)	Actifs détenus à des fins de transactions	Actifs désignés comme étant à la juste valeur par le résultat	Instruments de couverture comptable	Actifs détenus jusqu'à échéance	Prêts et créances		AFS - Evalués à la juste valeur	AFS - Evalués au coût
Actifs financiers												
Créances clients	4	-	4	-	-	-	-	4	-	-	-	4
Autres actifs courants	30	-	30	-	-	-	-	30	-	-	-	30
Compte courant Casino SA	9	-	9	-	-	-	-	9	-	-	-	9

en milliers d'euros	2011		2011	Valeur au bilan						2011		
	Valeur comptable au bilan (A)	Actifs non financiers (B)		Valeur des actifs financiers (A-B)	Actifs détenus à des fins de transactions	Actifs désignés comme étant à la juste valeur par le résultat	Instruments de couverture comptable	Actifs détenus jusqu'à échéance	Prêts et créances		AFS - Evalués à la juste valeur	AFS - Evalués au coût
Actifs financiers												
Créances clients	72	-	72	-	-	-	-	72	-	-	-	72
Autres actifs courants	318	-	318	-	-	-	-	318	-	-	-	318
Compte courant Casino SA	18	-	18	-	-	-	-	18	-	-	-	18
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2	-	2	-	-	-	-	2	-	-	-	2

Les principales méthodes d'évaluation de la juste valeur retenues sont les suivantes : la juste valeur de la trésorerie, des créances clients et autres actifs financiers courants est assimilée à leur valeur au bilan, compte tenu des échéances courtes de paiement de ces créances.

Passifs financiers

Les tableaux ci-dessous fournissent une comparaison de la valeur comptable des passifs financiers avec leur juste valeur à l'exception des dettes liées aux engagements de rachat minoritaires.

en milliers d'euros	2012		2012	Valeur au bilan				2012
	Valeur comptable au bilan	Passifs non financiers	Valeur des passifs financiers	Passifs comptabilisés au coût amorti	Passifs détenus à des fins de transactions	Passifs désignés comme étant à la juste valeur par le résultat	Instruments de couverture comptable	Juste valeur
Dettes fournisseurs	13	-	13	13	-	-	-	13
Autres dettes courantes	45	-	45	45	-	-	-	45

en milliers d'euros	2011		2011	Valeur au bilan				2011
	Valeur comptable au bilan	Passifs non financiers	Valeur des passifs financiers	Passifs comptabilisés au coût amorti	Passifs détenus à des fins de transactions	Passifs désignés comme étant à la juste valeur par le résultat	Instruments de couverture comptable	Juste valeur
Dettes fournisseurs	10	-	10	10	-	-	-	10
Autres dettes courantes	19	-	19	19	-	-	-	19
Compte courant Casino SA	535	-	535	535	-	-	-	535

Note 16 Engagements hors bilan

Au 31 décembre 2012, la Direction estime, au mieux de sa connaissance actuelle, qu'il n'existe pas d'engagements susceptibles d'avoir un effet significatif sur la situation financière actuelle ou future du Groupe.

Note 17 Transactions avec les parties liées

Les parties liées sont :

- les sociétés mères
- les entités qui exercent un contrôle conjoint ou une influence notable sur l'entité
- les filiales
- les entreprises associées
- les co-entreprises
- les membres du Conseil d'administration et membres du Comité de direction

Les transactions avec les parties liées personnes physiques (administrateurs, mandataires sociaux et les membres de leur famille) n'ont pas de caractère significatif.

17.1 Convention de compte courant

La société bénéficie de la convention de compte courant et de gestion de trésorerie du groupe Casino. Il est rémunéré au taux d'EONIA majoré de 50 points de base s'il est créateur.

Au 31 décembre 2012, le compte courant débiteur s'élève à 9 milliers d'euros (contre un solde créateur de (535) milliers d'euros au 31 décembre 2011) et les intérêts financiers enregistrés sur l'exercice s'élèvent à une charge de 2 milliers d'euros (contre un produit de 18 milliers d'euros au 31 décembre 2011).

17.2 Transactions avec les parties liées

en milliers d'euros	2012		2011	
	Transaction	Solde	Transaction	Solde
Transactions avec les entreprises associées				
Prêts	-	-	-	-
Créances	(311)	-	(1 730)	311
Dettes	(12)	7	19	19
Charges	6	-	19	-
Produits	2	-	1	-

17.3 Rémunérations brutes allouées aux organes de direction et aux membres du Conseil d'administration

Les membres des organes de direction et d'administration ne perçoivent aucune rémunération directe de la société.

Note 18 Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires comptabilisés en charge au titre de l'audit des comptes du groupe Intexa s'élèvent à 14 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

Note 19 Identification de la société consolidante

Intexa est consolidée par Casino, Guichard-Perrachon selon la méthode de l'intégration globale. Au 31 décembre 2012, Casino, Guichard-Perrachon détient 97,91% du capital d'Intexa.

Note 20 Evénements postérieurs à la clôture

Début 2013, la société Intexa SA a créé une nouvelle filiale, la société Intexa Patrimoine SNC dont l'activité porte sur le développement, l'exploitation de tous procédés générateurs d'énergie électrique et notamment par procédés photovoltaïques.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société INTEXA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Le Groupe est conduit à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses concernant les tests de dépréciation des goodwill et des autres actifs non courants (notes 1.3.5 et 1.3.6). La valeur recouvrable des actifs non-courants est déterminée, notamment, sur la base des prévisions de résultat et des flux de trésorerie issus des plans financiers pluriannuels approuvés par la direction. Nous avons examiné la cohérence des hypothèses retenues, la traduction chiffrée de celles-ci, ainsi que la documentation disponible et procédé, sur ces bases, à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations réalisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Lyon et Villeurbanne, le 30 avril 2013

Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG et Autres

Sylvain LAURIA

DELOITTE & ASSOCIES

Gérard BADIN

Comptes sociaux

- **Etats financiers**
- **Notes aux états financiers**

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

<i>Rubriques</i>	<i>France</i>	<i>Exportation</i>	<i>31/12/2012</i>	<i>31/12/2011</i>
Ventes de marchandises Production vendue de biens Production vendue de services				
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS				
Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges Autres produits			4 185	
PRODUITS D'EXPLOITATION			4 185	
Achats de marchandises (y compris droits de douane) Variation de stock (marchandises) Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane) Variation de stock (matières premières et approvisionnements) Autres achats et charges externes Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Charges sociales			32 941	31 016
DOTATIONS D'EXPLOITATION Sur immobilisations : dotations aux amortissements Sur immobilisations : dotations aux dépréciations Sur actif circulant : dotations aux dépréciations Dotations aux provisions Autres charges			14 181	
CHARGES D'EXPLOITATION			47 123	31 016
RESULTAT D'EXPLOITATION			(42 937)	(31 016)
OPERATIONS EN COMMUN Bénéfice attribué ou perte transféré Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS Produits financiers de participations Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			11 695	24 277
PRODUITS FINANCIERS			11 695	24 277
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			2 380	1 088
CHARGES FINANCIERES			2 380	1 088
RESULTAT FINANCIER			9 315	23 189
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			(33 622)	(7 827)

COMPTE DE RESULTAT (suite)

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2012</i>	<i>31/12/2011</i>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	22 320	1 765
CHARGES EXCEPTIONNELLES	22 320	1 765
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(22 320)	(1 765)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	15 880	24 277
TOTAL DES CHARGES	71 822	33 869
BENEFICE OU PERTE	(55 942)	(9 592)

BILAN

BILAN ACTIF

<i>Rubriques</i>	<i>Montant Brut</i>	<i>Amort. Prov.</i>	<i>31/12/2012</i>	<i>31/12/2011</i>
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	751 180		751 180	751 180
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	751 180		751 180	751 180
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	1 278 934		1 278 934	1 842 258
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)				
Disponibilités				
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	1 278 934		1 278 934	1 842 258
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	2 030 114		2 030 114	2 593 438

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I - Faits caractéristiques de l'exercice -

Il n'y a pas eu d'événement significatif sur la période.

II - Règles et méthodes comptables -

Les comptes annuels sont établis suivant les prescriptions du plan comptable général 1999, homologué par l'arrêté du 22 juin 1999 et de l'ensemble des règlements CRC postérieurs à cette date.

Les règles et méthodes comptables appliquées sont identiques à celles de l'exercice précédent.

A - Immobilisations Financières :

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou leur valeur d'apport. Une dépréciation ramène ceux-ci à leur valeur actuelle si celle-ci lui est inférieure.

La valeur actuelle est déterminée en fonction de plusieurs éléments d'appréciation, tels que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives d'avenir et leur utilité.

Des précisions complémentaires sont fournies au niveau des commentaires sur l'actif immobilisé, paragraphe « Immobilisations financières ».

B - Créances et Dettes :

Les créances et dettes ont été évaluées à leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

C - Résultat courant :

Le résultat courant résulte des produits et charges afférents aux activités ordinaires de la société, ainsi que des éléments se situant dans le prolongement des dites activités.

D - Résultat exceptionnel :

Sont comptabilisés en résultat exceptionnel, les produits et les charges qui ne relèvent pas par leur nature, leur occurrence, ou leur caractère significatif, des activités courantes de la société.

Commentaires sur le contenu de certains postes

COMMENTAIRES SUR LE RESULTAT :

AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

en euros	année 2012	année 2011
Autres achats et charges externes	-32 941	-31 016
Impôts, taxes et versements assimilés		
Autres produits et charges	-9 996	
Total	-42 937	-31 016

Les autres achats et charges externes correspondent principalement à des dépenses d'honoraires.

RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier constitue un gain de 9 315 euros et correspond uniquement aux intérêts sur les comptes courants d'associés.

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel est constitué d'une dotation aux provisions pour risques divers pour 18 084 euros, et, d'une dotation aux amortissements sur frais d'acquisition des titres pour 4 236 euros.

INTEGRATION FISCALE :

La société Intexa fait partie du groupe d'intégration fiscale dont la société mère est Casino Guichard Perrachon SA.

L'économie d'impôt résultant de déficits transmis à Casino Guichard Perrachon ne donne pas lieu à restitution sous forme de reversement de trésorerie, d'inscription en compte courant ou d'abandon de créance.

Dans ces conditions, la société Intexa comptabilise, dans tous les cas de figure, l'impôt qui serait dû comme en l'absence d'intégration fiscale.

IMMOBILISATIONS

<i>Rubriques</i>	<i>Début d'exercice</i>	<i>Réévaluation</i>	<i>Acquisit., apports</i>
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Terrains			
<i>Dont composants</i>			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agencements, aménagements			
Install. techniques, matériel et outillage industriels			
Installations générales, agencements, aménagements			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Participations évaluées par mise en équivalence	751 180		
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	751 180		
TOTAL GENERAL	751 180		

<i>Rubriques</i>	<i>Virement</i>	<i>Cession</i>	<i>Fin d'exercice</i>	<i>Valeur d'origine</i>
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agencements				
Installations techn., matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Participations évaluées par mise équivalence			751 180	
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			751 180	
TOTAL GENERAL			751 180	

AMORTISSEMENTS

<i>Rubriques</i>	<i>Début d'exercice</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises</i>	<i>fin d'exercice</i>
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agencemnts, aménagmnts				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements et aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier				
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
TOTAL GENERAL				

<i>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES</i>							
<i>Rubriques</i>	<i>Dotations</i>			<i>Reprises</i>			<i>Mouvements amortissements fin exercice</i>
	<i>Différentiel de durée et autres</i>	<i>Mode dégressif</i>	<i>Amort.fisc. exception.</i>	<i>Différentiel de durée et autres</i>	<i>Mode dégressif</i>	<i>Amort.fisc. exception.</i>	
FRAIS ETBL AUT. INC.			4 236				4 236
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui							
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
CORPOREL.							
Acquis. titre							
TOTAL			4 236				4 236

<i>Charges réparties sur plusieurs exercices</i>	<i>Début d'exercice</i>	<i>Augmentations</i>	<i>Dotations</i>	<i>Fin d'exercice</i>
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

COMMENTAIRES SUR L'ACTIF IMMOBILISE

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres de participations sont répartis de la façon suivante:

- 10 000 actions de la société Green Yellow Saint André de Cubzac pour 750 180 euros;
- 1 000 actions de la société Intex Participations pour 1 000 euros

CREANCES ET DETTES

<i>ETAT DES CREANCES</i>	<i>Montant brut</i>	<i>1 an au plus</i>	<i>plus d'un an</i>
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	20 841	20 841	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés	1 258 093	1 258 093	
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL	1 278 934	1 278 934	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

<i>ETAT DES DETTES</i>	<i>Montant brut</i>	<i>1 an au plus</i>	<i>plus d'1 an,-5 ans</i>	<i>plus de 5 ans</i>
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	12 948	12 948		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée				
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	2 371	2 371		
Autres dettes	6 938	6 938		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	22 257	22 257		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

COMMENTAIRES SUR LES CREANCES

Le total des produits à recevoir inscrit au bilan s'élève à 8 050 euros et correspond aux intérêts sociétés apparentées.

Les sociétés du groupe utilisent des comptes courants appelés comptes « sociétés apparentées », permettant d'enregistrer deux types de flux :

- des flux de financement de CASINO GUICHARD PERRACHON SA vers les filiales
- des flux de règlement de relations commerciales (marchandises, loyers...) entre les différentes sociétés du groupe.

Afin d'éviter l'accroissement du solde de ces comptes, une opération de compensation, appelée « équilibrage », est effectuée périodiquement.

COMMENTAIRES SUR LES DETTES

Le total des charges à payer inclus dans les postes du bilan s'élève à 12 502€ et correspond aux factures fournisseurs et comptes rattachés.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>Situation à l'ouverture de l'exercice</i>		<i>Solde</i>
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		2 041 479
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		2 041 479
<i>Variations en cours d'exercice</i>		
	<i>En moins</i>	<i>En plus</i>
Résultat de l'exercice	55 942	
Autres variations		4 236
SOLDE	51 706	
<i>Situation à la clôture de l'exercice</i>		<i>Solde</i>
Capitaux propres avant répartition		1 989 773

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social est composé de 1 012 000 actions au nominal de 1,6 €, détenu à 97.91% par Casino Guichard Perrachon.

PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

<i>Rubriques</i>	<i>Début d'exercice</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises</i>	<i>Fin d'exercice</i>
Provisions gisements miniers, pétroliers Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30 % Implantations étrangères avant 01/01/92 Implantations étrangères après 01/01/92 Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées	1 765	4 236		6 001
PROVISIONS REGLEMENTEES	1 765	4 236		6 001
Provisions pour litiges Provisions pour garanties données aux clients Provisions pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Provisions pour pensions, obligations similaires Provisions pour impôts Provisions pour renouvellement immobilisations Provisions pour gros entretiens, grandes révis. Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges		18 084		18 084
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES		18 084		18 084
Dépréciations immobilisations incorporelles Dépréciations immobilisations corporelles Dépréciations titres mis en équivalence Dépréciations titres de participation Dépréciations autres immobilis. financières Dépréciations stocks et en cours Dépréciations comptes clients Autres dépréciations				
DEPRECIATIONS				
TOTAL GENERAL	1 765	22 320		24 085
Dotations et reprises d'exploitation Dotations et reprises financières Dotations et reprises exceptionnelles		22 320		
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

Autres informations

ELEMENTS CONCERNANT LES PARTIES LIEES *

en euros	année 2012	année 2011
Actif		
Titres de participation	750 180	750 180
Clients et comptes rattachés		
Sociétés apparentées	1 258 093	1 816 942
Passif		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Sociétés apparentées		535 454
Résultats		
Produits financiers	11 695	24 276
Charges financières	2 380	1 088
Dividendes		

* Deux entités sont liées l'une à l'autre si l'une des situations suivantes existe :

- les entités ont l'une sur l'autre, directement ou indirectement, le contrôle exclusif, le contrôle conjoint ou l'influence notable ;
- dans des situations tripartites, lorsque le tiers (entreprise ou personne physique) a au moins le contrôle conjoint sur une entité et au moins une influence notable ou fait partie des principaux dirigeants de l'autre ; entité (ou d'une société mère de celle-ci)

Rémunération des organes de direction

Les membres des organes de direction et d'administration ne perçoivent aucune rémunération directe de la société.

Identité de la Société Consolidante

CASINO GUICHARD PERRACHON SA
Société anonyme à Conseil d'Administration
1, esplanade de France, BP 306
42008 SAINT ETIENNE CEDEX 2

La société est consolidée selon la méthode de l'intégration globale.

Evénements postérieurs à la clôture

Début 2013, la société a créé une nouvelle filiale, la société INTEXA PATRIMOINE SNC dont l'activité porte sur le développement, l'exploitation de tous procédés générateurs d'énergie électrique et notamment par procédés photovoltaïques.

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

<i>Dénomination</i> <i>Siège Social</i>	<i>Capital</i> <i>Capitaux Propres</i>	<i>Q.P. Détenue</i> <i>Divid.encaiss.</i>	<i>Val. brute Titres</i> <i>Val. nette Titres</i>	<i>Prêts, avances</i> <i>Cautions</i>	<i>Chiffre d'affaires</i> <i>Résultat</i>
<i>FILIALES (plus de 50%)</i>					
Green Yellow St Andre de Cubzac	1 000	100,00 %	750 180		243 176
1, Esplanade de France	146 675		750 180		26 972
42008 Saint Etienne					
Intex Participations	1 000	100,00 %	1 000		
1, Esplanade de France	32		1 000		(635)
42008 Saint Etienne					
<i>PARTICIPATIONS (10 à 50%)</i>					
<i>AUTRES TITRES</i>					

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Intexa, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note « A – Immobilisations financières » de la partie « II – Règles et méthodes comptables » de l'annexe expose les règles et les méthodes comptables retenues pour l'évaluation des immobilisations financières.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et des méthodes comptables suivies par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe. Nous avons également vérifié leur correcte application ainsi que la pertinence des hypothèses sur lesquelles se fondaient les estimations comptables et financières et du caractère raisonnable des évaluations en résultant.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Villeurbanne et Lyon, le 30 avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES
Gérard Badin

ERNST & YOUNG et Autres
Sylvain Lauria

Attestation du responsable du rapport financier annuel

Exercice 2012

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Saint-Etienne le 20 avril 2013

Virginie AUBAGNAC
Directeur général

